

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 5 NOVEMBRE 2024

10 h

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS

**(Approuvé en séance du Conseil départemental du 17 décembre 2024
avec un vote contre et 6 abstentions)**

Selon les nouvelles dispositions de l'article L3121-13 du C.G.C.T : « Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du département et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Il vient compléter le relevé des délibérations du 5 novembre 2024, publié le 7 novembre 2024.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

La séance est ouverte à 10 h, sous la présidence de M. Laurent SUAU, président du Conseil départemental de la Lozère.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Nous commençons notre réunion. Je vais donner la parole à M. BERTRAND qui va faire l'appel

Monsieur BERTRAND, président de la commission infrastructures et mobilités

Robert AIGOIN : présent
Françoise AMARGER BRAJON : présente
Rémi ANDRÉ : présent
Alain ASTRUC : présent
Denis BERTRAND : présent
Régine BOURGADE : présente
Patricia BREMOND : absente, représentée par Guylène PANTEL
Ève BRÉZET : présente
Jean-Louis BRUN : présent
Séverine CORNUT : présente
Didier COUDERC : présent
Dominique DELMAS : présente
Valérie FABRE : présente
Gilbert FONTUGNE : présent
Francis GIBERT : présent
Christine HUGON : présente
Michèle MANOA : présente
Guylène PANTEL : présente
Sophie PANTEL : présente
Jean-Paul POURQUIER : présent
Valérie REBOIS-CHEMIN : présente
François ROBIN : présent
Patrice SAINT-LÉGER : présent
Laurent SUAU : présent
Michel THEROND : absent, représenté par Christine HUGON
Johanne TRIOULIER : absente, représentée par Jean-Louis BRUN.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Merci, Monsieur Denis BERTRAND. Nous allons commencer par les prises de parole. Je vais attaquer par quelques mots.

Mes chers collègues, avant toute chose, c'est avec émotion que j'ai appris le

décès d'André MOLINES qui était agriculteur, bien connu, qui a œuvré longtemps pour la profession dans le département, sur le sud du Mont Lozère et qui a participé aux travaux de la profession et des syndicats dans le département pendant de nombreuses années. Mes pensées vont vers sa famille et ses proches.

J'ai aussi une pensée pour André MAURIN de Badaroux, qui nous a quittés, qui était un ancien d'Algérie, qui s'est investi très longtemps sur Badaroux, au comité local de la FNACA, et organisant même l'année dernière le congrès départemental à l'automne 2023, ici, à Mende.

Il m'est également difficile de ne pas entamer mes propos par quelques mots sur les intempéries qui ont frappé nos voisins espagnols et d'avoir une pensée émue et solidaire pour toutes les familles endeuillées et toutes les familles aussi qui cherchent des proches qui sont encore portés disparus, et ils sont nombreux. Je tiens à souligner cependant que récupérer sur la misère ou sur le malheur des autres n'est jamais un signe de grande clairvoyance politique, ni grandement honorable.

En réponse à la récupération que tente la minorité du Conseil départemental à la suite du drame qui s'est joué ces derniers jours à Valence et dans cette région d'Espagne, je veux rassurer sur le fait que l'exécutif départemental, sans tambour ni trompette, s'est bien saisi de ce drame. Ainsi, la communauté d'origine espagnole de Mende a été sollicitée durant tout ce week-end. Seule, la communauté de Valence et de sa région est apte à dire ce dont elle a besoin. Le communiqué par exemple du maire de Sagunto qui est une ville jumelée avec Millau, qui est située à quelques kilomètres au nord de Valence, qui précise qu'ils ont arrêté de récolter des dons depuis dimanche dans les gymnases de la ville car les villages sinistrés sont saturés de dons et doivent d'abord distribuer ceux qu'ils ont reçus, est la preuve supplémentaire qu'ils arrivent à s'organiser en autonomie sans que quiconque, de la Lozère ou d'ailleurs, pour un strict intérêt personnel souvent, vienne perturber l'organisation des secours. Toute initiative extérieure qui serait prise par une entité autre, sans autorisation du gouvernement serait perçue comme de l'ingérence du côté des Espagnols. Rappelez-vous, cela avait été le cas aussi avec le Maroc. Avec la majorité, je reste à l'écoute des besoins, prêt à intervenir et à répondre à des besoins dont le territoire aurait une impérieuse nécessité. Nous restons donc mobilisés, et s'il le faut nous saurons être réactifs.

Ces événements nous ramènent, dans une moindre proportion et c'est tant mieux, à l'épisode cévenol qui a frappé l'Est de notre département et qui, fort heureusement, n'a pas fait de dégâts humains. Je voudrais ici rendre hommage à nos pompiers, à nos agents et à l'ensemble des services de l'État qui se sont mobilisés aux côtés des élus, des maires en première ligne pour assurer la gestion de la crise. Je précise que les maires, avec les plans communaux de sauvegarde, sont une très bonne réponse ; nous l'avons vu particulièrement là-haut sur Langogne et nous n'avons vu aussi sur les autres communes. Je tiens à saluer l'esprit de résilience et de solidarité des Lozériens et des Lozériennes qui s'imprègnent au fil des épisodes de cette culture du risque, qu'il nous faudra encore entretenir pendant de nombreuses années.

Aux territoires touchés, je veux rassurer et dire que le Département sera à vos côtés pour panser les plaies. Nous sommes en train de faire le recensement de tous les dégâts qui ont été occasionnés, que ce soit sur les infrastructures départementales finalement assez minimes, ou que ce soit sur les collectivités locales, notamment les communes. C'était l'un des premiers messages que je suis allé porter sur le terrain au lendemain des événements. Je veux apporter un remerciement appuyé à notre sénatrice,

Guylène PANTEL, qui a rendu possible la visite de Nathalie DELATTRE, ministre déléguée auprès du Premier ministre, sur notre département. Cette venue a permis de conforter le soutien de l'État au territoire, mais aussi de me permettre de lui remettre un dossier contenant les 12 travaux urgents ou d'actualité qui sont sur la table du Conseil départemental, et qui portent sur la santé et la sécurité civile, en passant par l'aménagement du territoire, l'inclusion sociale et la transition écologique. Ces enjeux prioritaires pour notre département bénéficieront d'un solide appui dans les différents ministères, à ne pas en douter.

Nous avons remis par exemple à Mme la Ministre notre candidature à l'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance » en EHPAD. Le débat, nous l'avons eu hier en commission, nous l'aurons tout à l'heure dans le cadre des rapports que nous avons à étudier. Sans rentrer dans le détail puisqu'un rapport vous être présenté par Françoise AMARGER BRAJON, notre intérêt est ici de simplifier la tarification et – c'est important aussi – de dégager un gain financier pour l'économie départementale.

S'agissant des EHPAD, compte tenu de la situation, je ferai dans les prochains jours des annonces aux côtés de l'ARS. Nous avons une réunion de tous les directeurs des EHPAD le 7 novembre après-midi ici, avec l'ARS et les directeurs. Comme je l'avais évoqué dans mon discours de politique générale, nous mettrons une enveloppe exceptionnelle sur ce sujet – nous allons le voir tout à l'heure à la DM qui va vous être proposée d'ailleurs, nous nous mettons en ordre de marche – et je pense que nous le devons à nos aînés. J'aurais l'occasion de revenir auprès du gouvernement lors de rendez-vous ministériels en marge des congrès de l'Association des maires de France et des départements de France sur les 12 fiches que j'ai données à la ministre quand elle est venue la semaine dernière. Le soutien de l'État est indispensable dans la mesure où l'horizon budgétaire pour les collectivités locales demande une plus grande finesse.

Il nous faudra jouer de la stratégie pour équilibrer les budgets dans les temps à venir. À ce sujet, je souhaite vous dire quelques mots. 5 milliards d'euros d'effort budgétaire ont été demandés aux collectivités. Le Conseil départemental de la Lozère, comme l'ensemble des collectivités de Lozère, ne sont pas à ce stade concernés. Toutefois, il faut que nous restions vigilants car nous devons accepter de prendre en charge les « oubliés du Ségur » afin de ne pas pénaliser nos établissements et creuser encore plus leur déficit. C'est le message que nous avons d'ores et déjà passé aux établissements qui avaient des « oubliés du Ségur » financés par le Conseil départemental.

Nous avons, après échange avec la représentation des agents de la collectivité, accepté de faire un effort supplémentaire – je vous l'ai indiqué tout à l'heure – autour de 150 000 € pour la protection complémentaire sur la santé, et nous devons faire face à une augmentation de la cotisation à la CNRACL pour la retraite. Nous devons donc collectivement faire preuve de responsabilité afin, au final, d'utiliser les moyens de nos budgets pour améliorer le quotidien des populations. C'est ce message que nous entendons au national comme au local. C'est ce message que j'entends au fil de mes déplacements sur le terrain, lors de mes rendez-vous. Les Français et les Lozériens veulent des élus non seulement à la tâche, mais aussi soucieux de l'argent public.

Avec la nouvelle majorité, nous avons pris ce parti d'avancer et de travailler pour la Lozère avec toutes les bonnes volontés. Je sais que des bonnes volontés, même du côté de l'opposition ou de la minorité, il y en a, et je sais que vous ne cautionnez pas toutes les violentes attaques dont nous avons fait l'objet sur les réseaux sociaux ou sur la presse depuis le 9 août par des élus se comportant en « commentateurs », donnant une triste image de la politique et parfois d'eux-mêmes.

L'intérêt et les enjeux du territoire sont bien plus importants que ces chicaneries. À ce titre, j'ai pu lire ici ou là que nous empêcherions Mme la Députée qui est aujourd'hui présente de pouvoir participer aux commissions organiques ou à nos CP/CD parce que nous les aurions situés(es) le mardi. Michèle, tu t'en étais étonnée lors de la séance du 17 septembre. Je vois que Mme la Députée est aujourd'hui présente ; c'est très bien pour la vie de la démocratie. On nous reprochait que c'était lié à des engagements et des fonctions à l'Assemblée nationale qui la contraindraient et qu'elle ne pourrait jamais être là le mardi. Aujourd'hui, nous constatons qu'elle est là, c'est très bien. Nous l'avions constaté d'ailleurs aussi au moment de la prise de fonctions de la colonelle Marie-Béatrice TONANNY qui était un mardi aussi, et Mme la Députée était présente. Nous l'avons constaté aussi à la visite de Mme la Ministre Nathalie DELATTRE un samedi alors que l'Assemblée nationale travaille sur le budget, et Mme la Députée était là. Finalement, tout ceci n'est rien d'autre que des postures et chacun constatera que Mme la Députée peut très bien être en Lozère quand elle le souhaite, mais que le Conseil départemental ne semble peut-être pas être toujours sa priorité ; elle saura nous le dire dans les temps à venir. Du reste, sachez que depuis le 9 août ma porte ne s'est jamais fermée pour ceux qui souhaitent travailler dans la sérénité.

La sérénité, c'est ce sentiment que nous avons pu ressentir lors du repas de rentrée aux côtés des agents et lors de nos rencontres avec les syndicats. Je voudrais une nouvelle fois les remercier pour leur présence nombreuse lors du repas de rentrée au Parc à loups ; ce qui témoigne d'une confiance à mon avis que je qualifie de « retrouvée ». La qualité du travail de nos agents a d'ailleurs été distinguée par trois D d'or. Christine et David BIANCHI sont descendus jusqu'à Marseille pour les récupérer. Parmi ces distinctions, on retrouve l'événement de promotion annuel du territoire, « La Lozère à », et je précise que cette année c'était à Clermont-Ferrand. Cela permet de faire un bref retour sur La Lozère à Clermont. Cette année, la manifestation a été une nouvelle fois un succès malgré un départ timide lié à une certaine fraîcheur clermontoise. Je veux dire bravo aux équipes qui se sont mobilisées pour que cet événement puisse se tenir, décalé du printemps au mois de septembre, et qui ont bien travaillé pour cela. Je les remercie, je les félicite. J'en profite pour remercier et féliciter aussi tous les services extérieurs, en l'occurrence le Comité départemental du tourisme, les OT, les producteurs, tous ceux qui se sont mobilisés pour que la fête soit belle. L'année prochaine, nous nous installerons normalement à Béziers ; cela a été un choix collectif, Valérie, je crois. Il y avait plusieurs propositions et le choix collectif s'est porté sur Béziers. L'événement de Clermont qui produit des retombées positives sur le territoire a tout de même un coût, que je souhaitais vous partager, aux alentours de 150 000 €. Pour cet événement, nous avons des charges directes à hauteur de 150 000 €, plus le temps de travail des agents de la collectivité ; nous devons être sur un coût total aux alentours de 200 000 €.

À ce stade, et comme je souhaite toujours la transparence, je vous fais un point aussi sur les Jeux olympiques 2024, dont le bilan fait état d'un coût d'environ 100 000 € là aussi de dépenses directes, donc hors frais des agents du personnel qui ont participé activement, et ce sont plusieurs milliers d'heures de travail par les agents. Comme il est toujours bon de regarder les choses sous différents angles, je vous fais part de mon analyse sur les J.O. C'est 100 000 € de charges directes pour 400 personnes, dont 300 jeunes qui ont pu participer à cette magnifique épreuve à Paris, à Saint-Étienne, à Marseille. C'est bien, c'est très bien. Le coût de la flamme, lui, était de 180 000 €, nous nous en souvenons, soit à peu près du double. Mais combien de personnes auraient pu profiter de la fête ? 1 000 ? 3 000 ? 10 000 ? Nous ne le saurons jamais. Chacun se fera sa propre idée. Cependant, nous avons vu l'engouement partout en France dans les territoires traversés par la flamme, partout. En tout cas, je tiens à féliciter l'équipe de la collectivité qui a merveilleusement bien pris en charge cette organisation avec tous les retours positifs que nous avons reçus.

Je salue également le travail actuel en cours pour la prochaine organisation du Salon de l'Agriculture. L'équipe de la communication et de l'événementiel et des élus y travaillent d'arrache-pied pour proposer des évolutions sur le stand Lozère, pour proposer un partenariat aussi avec le hall 1, là où il y a les animaux. Nous travaillons donc à cela.

Les manifestations de promotion du territoire ont tout de même un coût important. Il faut bien l'avoir à l'esprit, et c'est pour cela que je tenais à faire part de ces deux bilans.

Dans un autre registre, j'ai poursuivi les visites de terrain depuis notre dernière séance du 17 septembre et les rencontres avec différents acteurs et institutions du territoire. J'ai effectué des visites de nos chantiers à Saint-Alban avec Samuel SOULIER, le maire, Patrice SAINT-LÉGER et Séverine CORNUT et les services bien évidemment autour d'Isabelle DARNAS.

Et puis, nous avons organisé une conférence de presse avec Régine BOURGADE sur le projet de restauration porté par les équipes de la Conservation départementale du patrimoine. Le *Midi Libre* s'en fait d'ailleurs l'écho ce matin.

Nous nous sommes rendus aux Archives départementales avec Pauline GENDRY pour constater l'avancement des travaux de l'extension du bâtiment. La livraison est prévue pour le milieu du printemps 2025, donc dans six mois à peu près, mais il faudra attendre ensuite la fin de l'année pour pouvoir commencer à occuper le bâtiment parce qu'il y a un temps de séchage du bâtiment qui est nécessaire et cela durera donc à peu près six mois.

Je souligne que les équipes de la Direction du Bâtiment nous ont particulièrement bien reçus. Je les en remercie. Ils nous ont présenté l'équipe bien évidemment, les projets, leur travail. J'en profite pour lancer un appel. Dans les services, je ne veux pas de compétition ou de concours du meilleur petit-déjeuner.

Nous avons eu un certain nombre de rendez-vous institutionnels bien évidemment, d'abord avec Alain ASTRUC pour le SDEE et le projet de la SEM sur les énergies renouvelables. Il y a là un véritable projet de territoire dans lequel le Département doit s'associer et même impulser, aux côtés du SDEE, les acteurs publics et privés. Là aussi, il me semble qu'une certaine sérénité est retrouvée, qui va permettre un travail en bonne intelligence et en synergie pour tous les Lozériens. La discussion autour de cette SEM a permis une rencontre avec le nouveau directeur régional de la Banque des Territoires sur laquelle je reviendrai plus en détail au moment du budget car il y a des propositions intéressantes de la Banque des Territoires pour l'accompagnement que nous pourrions saisir, même si on en a laissé échapper certaines ces dernières années, ce qui est un peu dommage mais j'y reviendrai au moment du budget.

Mes chers collègues, pour en revenir à notre ordre du jour, la décision modificative qui va vous être présentée concerne l'ajustement des crédits jusqu'au terme de l'exercice. Il s'agit bien souvent de rephasages de crédits. Sans rentrer dans le détail puisque vous avez pu prendre et vous allez prendre connaissance du rapport qui vous sera présenté, je note que nous diminuons notre recours à l'emprunt de 3 M€ dans le cadre de l'équilibre budgétaire. En raison de la sous-consommation de crédits sur les bâtiments, nous réaffectons en partie, sur les routes, les crédits nécessaires puisque nous avons plus consommé les crédits sur les routes.

Sur les budgets annexes, nous devons prendre en compte pour le Laboratoire départemental d'analyses les crises sanitaires (MHE et FCO) qui imposent l'achat significatif de réactifs et autres consommables pharmaceutiques.

Je voulais simplement attirer l'attention de tout le monde, toujours dans le cadre de la transparence, que l'enveloppe d'aide exceptionnelle aux associations de 100 000 € a largement explosé cette année, et ce n'est pas moi qui l'aurai fait exploser, elle était explosée avant mon arrivée aux responsabilités à la présidence du Département. Nous devons être autour de 130 000 €, si vous avez fait le compte tout à l'heure à la CP. Je pense que nous avons une responsabilité de ce point de vue-là en tant qu'élus(es) de tenir toutes les enveloppes et tous les budgets.

Je voulais vous dire aussi – nous en avons parlé hier matin en commission – que la décision concernant le remplacement des panneaux de l'A 75 avait fait l'objet d'un « sans suite », compte tenu du prix élevé, voire très élevé, des propositions, nous dépassions de 25 % l'enveloppe qui était prévue initialement et à ce stade nous n'avons pas d'aide de qui que ce soit pour les poser. Nous allons devoir y travailler dans les prochaines semaines pour reprendre la procédure et nous verrons ce que nous ferons en fonction de ce que les élus décident.

Je souhaiterais conclure mon intervention en vous faisant un retour sur la mission d'appui et d'accompagnement au SDIS. Je m'y étais engagé, notre majorité souhaite la transparence et je vais, tout au long de ce propos, citer les termes et phrases contenus dans le rapport de mission de la Sécurité Civile.

Ce vendredi 25 octobre, après une nouvelle semaine passée en Lozère, les contrôleurs de la Sécurité Civile, Messieurs Patrick MOREAU et Marc FADIN, ont présenté au bureau du SDIS, au préfet et à son directeur de cabinet les conclusions de leurs travaux sur le département. Il me semble normal et nécessaire de vous en faire un retour.

Les travaux engagés au début de l'année 2023 à la demande de l'ancienne PCASDIS (présidente du conseil d'administration du SDIS) ont conduit à produire en août 2023 un rendu de mission avec un rapport intermédiaire du diagnostic. Cela m'a amené à une question : pourquoi ce rapport est-il resté lettre morte jusqu'à ces dernières semaines, depuis plus d'un an, et n'a-t-il jamais fait l'objet d'une restitution devant les instances du SDIS ?

La lecture parfois édifiante des éléments contenus dans ce rapport témoigne peut-être du pourquoi on a voulu enterrer ce travail.

Ainsi, je cite : « À deux reprises, les travaux de la mission ont été contrariés par des remontées d'informations parallèles aux autorités, en dehors de la chaîne hiérarchique, rapportant des éléments non conformes à la teneur des entretiens, remettant en cause la méthode de travail ».

Je cite encore : « La mission estime que ces postures ne traduisent pas un fonctionnement normal et serein. Même si le rapport note la forte volonté des autorités (préfet et PCASDIS) pour faire cesser l'enchaînement des difficultés que rencontre le SDIS 48 depuis près de 10 ans, force est de constater que l'organisation mise en place perturbe le fonctionnement, crée de la défiance en interne et ne peut qu'introduire de la difficulté dans la gestion quotidienne. Ainsi, le rapport d'inspection de 2018 et ses 53 recommandations majeures sur les 309 recommandations au total n'ont été que très partiellement réalisées à ce jour, environ 30 % des priorités [donc des 53 recommandations] ont été réalisées. Ainsi, le refus pendant plusieurs années de recruter un directeur adjoint, obligation pourtant légale, a contribué à la désorganisation ».

Je salue et je remercie l'engagement de Dominique TURC qui, en tant que sapeur pompier volontaire, a joué ce rôle d'adjoint avec passion, détermination et professionnalisme.

« Ainsi, [je cite], l'enchaînement de situations d'échec, de décharges de fonctions et des mobilités de la strate dirigeante reflète des difficultés récurrentes du SDIS. »

« Ainsi,[je cite] des erreurs de casting, des défaillances sur les erreurs de comportement individuel inadapté, comme du déficit de compétence, ont contribué à cette spirale négative du SDIS. La mise en place d'organisations parallèles ou de substitutions avec, à titre d'exemple, l'organigramme présenté au conseil d'administration du SDIS de février 2023, qui place hiérarchiquement un certain nombre de services et d'agents sous la gestion directe de l'ancienne présidente du CASDIS, est bien loin d'être de nature à un retour au calme et à la sérénité au sein de l'institution ».

Si je rajoute que ceci a été initié en totale méconnaissance du cadre légal et qu'en la matière le respect du Code général des collectivités territoriales doit être dû, je suis désolé mais une PCASDIS devenue directrice générale, cela pose question.

« Ainsi, cet ensemble a conduit à une perte de confiance individuelle et a conduit à une quasi-faillite de l'institution. Certains personnels portent encore en eux les stigmates du passé et expriment une forme de mal-être ». J'ai été personnellement témoin de ceci depuis le 9 août dans les différents échanges que j'ai pu avoir jusqu'à ce jour. J'ai été témoin de ceci, de personnels du SDIS qui sont venus me voir. « Pourtant – et c'est à souligner, à saluer –, pendant tout ce laps de temps les personnels professionnels, c'est-à-dire les sapeurs pompiers professionnels, les PATS, comme l'ensemble des sapeurs pompiers volontaires ont fait preuve d'une très grande résilience dans leurs missions pour assurer, coûte que coûte, la mission de service public. »

Je tiens, au nom de vous tous, à les remercier sincèrement.

En résumé, la mission, dans ce rapport d'août 2023, considère que « le fonctionnement du SDIS est particulièrement préoccupant, d'autant que la situation perdure depuis près de 10 ans ». Je cite encore : « Les difficultés rencontrées dans l'organisation et la communication sont source de tension importante dans l'encadrement ». Je cite encore : « Le SDIS, au printemps 2023, présente de réelles vulnérabilités ».

Je cite encore : « La mission conclut que l'importance de certaines vulnérabilités et les attentes des personnels imposent des réactions immédiates », « imposent des réactions immédiates ».

Alors pourquoi avoir enterré ce rapport ? Pourquoi avoir attendu ? Il aura fallu que la nouvelle gouvernance, le nouveau président demande aux inspecteurs de revenir afin de finaliser le travail. Sans nouvelle gouvernance depuis le 9 août, les inspecteurs ne seraient, je crois et c'est mon intime conviction, jamais revenus. Pourtant, ces dernières années, tout un chacun a pu voir la politique de communication poussée parfois jusqu'à l'outrance sur le soi-disant intérêt porté aux sapeurs pompiers, l'amour porté aux sapeurs pompiers, ou plutôt l'amour du poids politique que représentent les 40 professionnels et les 800 volontaires et leurs familles aux quatre coins du département.

Pour moi, il est bien peu respectueux de la profession et des missions de sécurité civile que d'avoir enterré les conclusions de cette première phase de ce rapport d'août 2023. C'est irrespectueux vis-à-vis de l'ensemble des sapeurs pompiers, vis-à-vis du conseil d'administration du SDIS et vis-à-vis de la population lozérienne.

Je salue la volonté de M. le Préfet qui n'a pas hésité une seconde, alors que le colonel LHOMME nous le proposait, à moi et à lui, à faire revenir les contrôleurs généraux MOREAU et FADIN. Ces deux inspecteurs ont donc passé une nouvelle semaine en Lozère du 21 au 25 octobre dernier, afin de finaliser leur travail et de faire des propositions pour une nouvelle dynamique que nous appelons tous de nos vœux, je l'espère. Ils ont, au cours de cette semaine, rencontré beaucoup de sapeurs pompiers, un peu à tous les étages. Lors de leur conclusion, le 25 octobre, ils ont salué le cadre apaisé comme un sentiment d'une nouvelle forme de sérénité retrouvée autour d'une gouvernance structurée où chacun doit rester à sa place : la politique pour le PCASDIS, le bureau et le conseil d'administration ; l'opérationnel pour M. le Préfet, l'autorité et l'impulsion pour la direction sous la double autorité PCASDIS/Préfet dans le respect de la chaîne hiérarchique des agents et des volontaires.

Les deux contrôleurs généraux nous ont proposé, après de nombreux échanges, trois orientations majeures que nous allons décliner dans les prochaines semaines et mois pour garantir la qualité de la distribution des secours :

- La première orientation, c'est structurer et organiser ;
- La deuxième orientation, c'est consolider et encourager ;
- La troisième orientation, c'est anticiper et adapter.

Ainsi, nous allons redéfinir le maillage territorial et les strates intermédiaires de gestion. Alors, cela, ça a déjà été discuté entre les pompiers ; il y a eu déjà un certain nombre de réunions qui ont été faites entre les chefs de centre et le SDSIS.

Nous allons :

- redéfinir et arrêter l'organisation hiérarchique et fonctionnement comme les mutualisations :

- établir un plan de volontariat en élargissant le champ de recrutement des sapeurs pompiers volontaires. Je pense que c'est obligatoire. Je monte d'ailleurs vendredi à Fournels rencontrer les élus locaux, le chef de centre, les pompiers parce qu'il y a un vrai sujet sur le fait de savoir comment les sapeurs pompiers de Fournels peuvent apporter une réponse par manque justement de volontariat. Il faut donc que nous nous engagions dans une vraie politique volontariste pour recruter.

- mettre en place le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, comme le prévoit le projet d'établissement. J'ai la liste – si vous le voulez, un jour je vous la montrerai – des éléments qui sont notés. Il y a un certain nombre d'engagements et de schémas qui doivent être faits. Il y en a certains qui datent de plus de 20 ans en arrière.

- adapter l'institution aux nouvelles exigences comme avec le nouveau système de gestion opérationnelle.

D'autres évolutions, comme l'organisation de la permanence opérationnelle ou l'évolution des modalités d'alerte ou du temps de réponse aux appels, seront nécessaires.

Tout ceci se fera dans le cadre d'une large concertation avec les personnels et les centres d'incendie et de secours.

Les premières dispositions seront soumises au prochain conseil d'administration de décembre.

Tout cela prendra du temps, le temps nécessaire aussi à l'apaisement de toutes les tensions qui étaient existantes.

À l'heure où nous construisons les OB 2025 du SDIS, nous allons avoir sûrement une bonne nouvelle – mais j'y mets toutes les formes et j'emploie le conditionnel – pour les finances des communes, des communautés de communes et du Département, après deux années de forte hausse de la taxe de contribution.

Comment avoir soutenu pendant plusieurs années que le SDIS ne pouvait pas assumer un colonel adjoint, alors même qu'en 2025 nous allons y arriver sans sûrement augmentation des contributions ? C'est le discours qui a été tenu ici, chers collègues.

Enfin, tout cela, c'est du passé, et le passé c'est comme l'écume des vagues. Rassurez-vous, à présent, le SDIS est sur la bonne voie et avec une équipe de direction mobilisée qui travaille main dans la main avec la gouvernance et le préfet dans l'intérêt des Lozériennes et des Lozériens. Je vous remercie.

Je vous laisse la parole. Qui veut prendre la parole ?

Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales

Je voudrais dire un mot, avant de démarrer le débat peut-être, en complément de ce que tu as dit.

Juste un mot en complément de ce que vient de dire le Président. Moi, je voudrais rejoindre le Président Laurent SUAU sur une partie de son discours concernant les propos diffamatoires relayés sur les réseaux sociaux. Certains d'entre vous n'ont sûrement pas compris les allégations me concernant et leur origine lors d'une dernière publication, et je vais essayer de vous éclairer sur ces deux points.

Je fais l'objet de tels propos depuis 2017 sur ma commune au travers d'une lettre qui se veut d'information, mais qui ne véhicule que mensonges, fausses informations et propos diffamatoires dans le seul but de nuire à la personne visée, donc à son honneur et à son intégrité. Il s'agit donc bien de diffamations. Derrière l'intitulé de cette lettre « Poil à gratter » sous couvert d'une association, se cachent d'anciens élus de la commune des Vignes qui, en fait, ne voulaient pas de la commune nouvelle que nous avons constituée, mais qui ont été mis en minorité dans leur propre conseil municipal et qui ne l'ont toujours pas digéré. Jusqu'à maintenant, les attaques portaient sur le maire du Massegros Causses Gorges, mais apparemment les auteurs de ce bulletin ou de cette lettre se sont découvert des nouveaux amis avec Lozère Passionnément. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que cette amitié soit aussi nouvelle que cela.

Alors je ne vais pas reprendre l'ensemble des propos cités dans cette lettre, mais à titre d'exemple, dans un dernier numéro, ils font état d'une subvention que j'ai obtenue pour le réaménagement d'un gîte rural et de sa piscine en 2009, et c'est un sujet qui est récurrent et qui revient depuis 2017, c'est pour cela que je le prends à dessein, et font apparaître cette subvention comme un avantage, un arrangement, voire une prise illégale d'intérêts. Alors il se trouve que le Conseil général en son temps avait créé un programme d'aide à l'investissement des entreprises touristiques, adossé d'ailleurs à des financements européens, et en tant que loueur de meublés touristiques j'en ai bénéficié, comme d'ailleurs d'autres conseillers départementaux présents ici, en l'occurrence M. Robert AIGOIN pour la création d'une ferme-auberge en 2009, Mme Sophie PANTEL pour la création d'un gîte en 2013, et ce en toute légalité. Mais comme ils s'interrogent sur les Lozériens qui ont bénéficié de ces « avantages », je vais leur communiquer les délibérations concernant ces deux élus départementaux et j'espère qu'ils auront l'honnêteté de les publier et de reconnaître la légalité de ces financements.

La diffusion de cette lettre étant jusqu'à présent très aléatoire, voire confidentielle, j'avais fait le choix de l'ignorer, mais ces propos sont maintenant relayés sur les réseaux sociaux.

Depuis 40 ans que je fais de la politique, je ne me suis jamais rabaissé à des attaques personnelles, qu'elles touchent à la vie privée ou à la vie professionnelle et je ne me suis jamais rabaissé à une politique de caniveau. Cela dénote de la part des auteurs leur manque d'intelligence et leur faiblesse.

Pour ma part, j'accepte la contradiction, le débat d'idées, et je pense que personne ne pourra me prendre en défaut sur ce sujet. À partir de maintenant, je vais demander la protection fonctionnelle à la commune bien sûr et au Département, Monsieur le Président, pour les propos qui concernent les collectivités, et je déposerai des plaintes en diffamation à l'encontre des auteurs de ces lignes, mais aussi à l'encontre de ceux qui les relayent sans vérification. Je vous remercie

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

J'avais Jean-Louis BRUN dans les demandes de prise de parole. Patrice SAINT-LÉGER, Sophie PANTEL et Guylène PANTEL interviendront ensuite.

Jean-Louis BRUN, vous avez la parole.

Monsieur BRUN

Merci. Depuis la dernière séance du Conseil départemental du 17 septembre 2024, nous avons été réunis pour deux réunions de commission permanente, une réunion du CASDIS et une réunion de commission organique. Nous découvrons votre méthode et votre façon de faire fonctionner le Conseil départemental, Monsieur le Président. Nous découvrons également votre façon de communiquer et d'intervenir sur nos cantons. Nous avons pu communiquer par voie de presse, mais aucun échange formel ne nous a été proposé pour construire et apaiser, contrairement à ce que vous venez d'annoncer.

Lors de la séance du 17 septembre 2024, vous avez, de façon unilatérale, modifié le déroulé en inversant la pratique habituelle en contradiction avec le règlement intérieur de la collectivité, à savoir l'examen des rapports avant les prises de parole ; ce qui constitue un non sens et mérite un rappel au règlement. Alors je ne vais pas le détailler puisqu'en fait vous êtes revenu dessus aujourd'hui et c'est très bien.

Pour la première réunion du CASDIS, vous avez fait en sorte que les candidats de notre groupe soient écartés des désignations au bureau lorsque vous affichiez peu de temps avant une possible ouverture par la voie de votre directeur de cabinet. Mme DELMAS a présenté sa candidature à un poste de vice-présidente et moi-même à un poste de représentant. Vous avez opposé à nos candidatures des membres de votre nouvelle majorité qui, après passage au vote, ont été élus par votre équipe qui suit pas à pas vos consignes de vote. Vous avez, de la même façon, élargi les pouvoirs du bureau du CASDIS faisant du conseil d'administration une simple chambre d'enregistrement des décisions du bureau. Autant au cours du CASDIS que lors de la réunion de CCDSPV suivante, nous avons pu apprécier les pouvoirs très élargis du directeur départemental du SDIS. Nous nous permettons de vous rappeler que le SDIS se remet tout juste d'une gouvernance très compliquée et combien il est important que les élus soient investis dans le fonctionnement administratif sans remettre en cause bien évidemment la compétence du directeur et du directeur départemental adjoint. Vous venez d'ailleurs de citer les éléments de la mission d'enquête qui rappellent cette gouvernance très compliquée.

La réunion du CCDSPV a d'ailleurs mis en exergue des relations d'incompréhension et d'opposition chez les représentants des sapeurs pompiers volontaires. Cela, vous ne nous l'avez pas évoqué tout à l'heure.

Plusieurs commémorations, inaugurations, visites d'entreprises et d'établissements médico-sociaux ont eu lieu à votre initiative ou sur invitation dans tout le département et sur le canton où nous sommes élus. Un épisode cévenol a eu des conséquences dramatiques pour la partie Est du département, dont le canton de Langogne. Une visite ministérielle s'en est suivie à l'initiative de Mme la Sénatrice que nous remercions au nom des sinistrés. Ces mêmes sinistrés attendent maintenant des annonces concrètes en termes d'aide ou de solution préventive car il ne faudrait pas que cette visite n'ait pour seul but de l'affichage politique. De façon peut-être naïve, nous voulons croire qu'il s'agit d'écouter et de trouver des solutions à des épisodes climatiques qui vont aller en s'aggravant en termes de fréquence et de violence.

La situation de l'Espagne, pour laquelle nous vous demandons de mettre en place une action de solidarité sans but de récupération politique bien évidemment, ne doit-elle pas interpeller les politiques lorsque les populations sont désespérées ? L'accueil du roi et du Premier ministre dimanche dernier en est le triste reflet.

Pour notre groupe, nous nous sommes aperçus que nous disparaissions des affiches et des posts de réseaux sociaux du Département et de la sénatrice qui reste, pour cette dernière, libre bien évidemment de ses publications.

Les deux élus départementaux que nous sommes avec Mme Johanne TRIOULIER et le président de la communauté de communes, Francis CHABALIER, n'apparaissent pas sur les photographies et les textes. Pour exemple, concernant votre visite, Monsieur le Président, au sein de l'association « L'Éducation par le travail » qui gère quatre établissements médico-sociaux et dont le siège se trouve à Laval-Atger sur le canton de Langogne, vous avez même refusé la participation des élus départementaux du canton de Langogne dont je fais partie. Pour précision, je travaille au sein de cette association depuis 40 ans et Mme TRIOULIER représente le Département au sein du conseil d'administration. Par contre, vous invitez des élus du canton de Grandrieu avec affichage sur les publications du Département. Sans reproches à adresser aux élus du canton de Grandrieu, nous savons qu'ils ne répondaient pas à une invitation du président de l'association qui ne s'est pas plus opposé à notre présence, mais bien à votre volonté délibérée. Ces attitudes nous choquent, choquent les élus du canton, les salariés et dirigeants de l'association.

Autre exemple : la remise des prix décernés par les Maisons Paysannes où trois élus de notre groupe étaient présents, mais non cités et absents des publications photographiques du Département.

La liste est loin d'être exhaustive, et vous le savez très bien.

Vous avez, pour seule réponse sur la presse locale, que vous n'avez aucune leçon à recevoir de ma part. Pour vous justifier, vous arguez que vous n'étiez pas invité à des commémorations sur votre canton lors de la précédente mandature. Si ce point nécessite sérieusement une vérification, je vais me permettre de vous rappeler que je n'ai jamais été président du Département de par votre volonté de m'en écarter. Le reproche ne peut donc pas m'être adressé.

Je vais me permettre également de vous donner une leçon, qui n'est pas mienne, mais issue de la 3^{ème} devise de notre République, il s'agit de la définition de la fraternité dans la Déclaration des Droits et Devoirs du Citoyen figurant en tête de la Constitution de l'An III : « Ne faites pas à autrui à ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir. »

J'en appelle aujourd'hui à la bienveillance de vos nouveaux colistiers pour éviter de traduire votre action politique en un règlement de comptes. Je voulais, par ma candidature du 9 août, mettre un terme à un conflit de personnes. Nous écarter ainsi des publications est un déni de démocratie irrespectueux de notre mandat, de nos personnalités, irrespectueux de nos cantons et des électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Vous vous servez des outils de communication du Département pour faire votre propagande personnelle et celle exclusive de votre nouvelle majorité ; ce qui pourrait constituer une irrégularité de droit. Je vous invite à ne plus nous considérer comme des « pantins » – et je mets ce terme entre guillemets – de l'ancienne Présidente. Je mets ce mot entre guillemets car il est issu d'une conversation avec l'un de vos amis qui résumait votre sentiment à mon égard.

Concernant l'ancienne Présidente, je vous invite à lui adresser directement vos doléances ou vos reproches et de noter une fois pour toutes qu'elle n'était pas candidate le 9 août à sa réélection à la présidence du Département. Je vous rappelle que certains d'entre vous lui rendaient un hommage appuyé pour son action au service du Département ce même jour et n'ont de cesse de colporter des reproches depuis le 10 août. Les critiques à son égard sont difficilement compréhensibles aujourd'hui et ne suffisent plus à justifier notre mise à l'écart. Nous en appelons au respect et à la considération de chaque élu qui compose notre groupe. Aux dires de votre directeur de cabinet, nous aurons de la considération lorsque nous serons moins critiques. Mais sachez, Monsieur le Président, que la liberté d'expression fait partie intégrante, elle aussi et encore à ce jour, de notre démocratie. Nous l'utiliserons chaque fois que vos attitudes ou décisions mériteront que nous exprimions nos idées, y compris quand elles convergent. Si le but est de nous faire taire, c'est peine perdue. Je vous demande d'en prendre note.

Concernant les rapports de ce jour, nous exprimerons par un vote défavorable notre inquiétude concernant le rapport n° 300 portant candidature à l'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance » en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Selon notre analyse et la discussion que nous avons eue en commission organique, le fait d'expérimenter la mise en place d'un forfait global unique relatif aux soins et à l'entretien de l'autonomie présente un danger pour les EHPAD du département, tant financier que de pilotage. Nous notons une contradiction avec votre volonté affichée d'aider les EHPAD et la reconnaissance énoncée dans le rapport du gain moyen de l'ordre de 20 % pour le Département de Lozère à l'horizon 2030. Ce gain principalement porté, dès l'entrée en vigueur, par la reprise des recettes au niveau d'un point GIR de référence largement inférieur à celui de la Lozère, en sachant que la valeur de référence 2024 au niveau national est de 7,34 pour une valeur de 8,40 en 2024 appliquée et adoptée pour le Département de la Lozère, aura sans doute pour conséquence une baisse de dotation au sein des établissements, donc une dégradation de leur situation financière. De plus, ces établissements reconnaissent unanimement avoir des relations plus difficiles avec l'ARS qu'avec le Département.

Les contours précis de cette expérimentation et l'ensemble de ses éléments de cadrage seront revus et mis à jour dans le projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2025, qui est actuellement en cours de discussion. Pourquoi se précipiter en partie dans l'inconnu ? Le budget de l'État vous inspire-t-il à ce point confiance ?

Concernant la DM3, nous notons une baisse importante du montant de la section investissement du Département avec plusieurs annulations de crédits sur des autorisations de programme ouvertes depuis 2017 pour une augmentation aussi importante du fonctionnement. De plus, en recettes, nous notons une baisse considérable des DMTO pour un montant total de 747 676 € pour 2024 par rapport à la prévision. Toutefois, nous voterons favorablement à cette décision modificative, mais nous serons vigilants à la réaffectation des crédits retirés des autorisations de programme pour maintenir le niveau d'investissement du Département.

Nous sommes très inquiets concernant les discussions à venir pour le budget 2025, en particulier concernant les recettes en lien avec la dégradation catastrophique du budget de l'État et les différentes réformes imposées au Département par les amis politiques de votre nouvelle majorité, en particulier pour ce qui concerne les recettes.

Merci pour votre écoute.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Votre intervention a duré 9 minutes 30. Rappel au règlement, le règlement intérieur précise que les interventions doivent durer 5 minutes. Comme vous rappelez le règlement intérieur de temps en temps, je suis obligé de vous le dire.

Monsieur BRUN

D'accord.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Mais je vous ai laissé aller jusqu'au bout.

Monsieur BRUN

Oui.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Patrice SAINT-LÉGER a la parole.

Monsieur SAINT-LÉGER

Mon intervention prendra moins de 5 minutes. Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, comme vous l'avez rappelé en introduction, Monsieur le Président, une partie de notre département, et particulièrement l'axe Villefort/Langogne dont nous venons de parler, a connu ces dernières semaines une pluviométrie record en quelques heures. Cet épisode dit « cévenol » fait déjà partie des plus exceptionnels dans son intensité. Nous avons eu cette chance de ne connaître aucune victime humaine, et nous le devons évidemment aux forces de l'ordre et aux secours, et bien sûr aux élus, qui ont été à la hauteur de la situation. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Nous pouvons nous féliciter également des systèmes d'alerte de la préfecture en lien avec Météo France qui ont pleinement joué leur rôle de manière rapide et qui ont largement permis aux populations d'anticiper les phénomènes météorologiques annoncés.

Nos voisins espagnols – vous en parliez aussi – et notamment ceux de la région de Valence n'ont pas eu cette chance ; ce qui explique en partie ce lourd bilan humain de plus de 200 morts et des dizaines de disparus. Je souligne au passage, Monsieur BRUN, le courage et la dignité du roi et de la reine qui ont bravé la foule et l'ont rassurée.

Nous allons aujourd'hui adopter la décision modificative n° 3, comme c'est le cas depuis de nombreuses années à cette même période. Il s'agit de réajustements budgétaires, alors que certains de vos détracteurs vous accusent – je les cite – de vider les caisses du Département. Vous n'avez pas trouvé de trésor caché, je crois, à votre arrivée, mais bien au contraire plusieurs dizaines de millions d'euros d'engagements non financés au-delà du raisonnable, comme vous nous l'avez annoncé lors de la dernière séance du Conseil départemental.

Dans le même temps, vous avez indiqué que 90 % de nos EHPAD ou maisons de retraite étaient en situation de déficit, et l'on sait également que les institutions du médico-social, notamment les foyers des personnes handicapées, qui relèvent du financement du Conseil départemental sont en grande souffrance budgétaire. Il revient à la nouvelle majorité d'apporter des réponses attendues depuis trop longtemps et de donner des perspectives à l'ensemble de ces établissements. C'est bien dans ce contexte que nous aurons, la prochaine fois, à débattre dans les orientations budgétaires.

Vous avez d'autre part pu indiquer dans la presse que notre Conseil départemental ne sera pas impacté directement par une baisse de dotations ; ce qui, en soi, est une relative bonne nouvelle. Le nouveau Premier ministre, Michel BARNIER, a totalement raison de vouloir contenir le niveau des dépenses publiques de l'État, mais cela ne peut pas être fait sur le dos des collectivités qui ont déjà donné en la matière. Je rappelle au passage la baisse de 13 milliards d'euros de la dotation globale de fonctionnement sous le quinquennat de François HOLLANDE et le pacte de Cahors que notre Département a eu à subir avec Édouard PHILIPPE.

À l'Assemblée Nationale, les membres du nouveau front populaire, au diapason en matière fiscale, proposaient plus de 60 milliards de recettes nouvelles et de taxes en tous genres ; ce qui laisse imaginer ce qu'aurait pu être un gouvernement de Mme CASTETS. Nous le voyons, nous sommes le pays de l'OCDE qui connaît les prélèvements sociaux les plus importants, à la limite du supportable, quel que soit le niveau des revenus de nos concitoyens. Le Général de Gaulle, en 1958, comme Napoléon en son temps, a d'abord commencé par redresser les comptes publics de la France ; ce qui a permis de relever le pays. Ses deux successeurs étaient obsédés par l'équilibre budgétaire. Ensuite, il y a eu la rupture de 1981, laissant penser que, quand il y a une crise, il faut dépenser plus. Pierre MENDES FRANCE, homme de gauche, disait à la fin de sa vie : « les comptes en désordre sont la marque d'une nation qui s'abandonne ».

Ces dernières années, Emmanuel MACRON a dépensé beaucoup plus que ses prédécesseurs. Souvenez-vous de l'expression : « pognon de dingue ». Eh bien pensez-vous que cela aille mieux dans les secteurs de l'éducation nationale, de la santé, de la sécurité, de l'agriculture, du commerce ou de l'industrie ? Non, évidemment. Nos voisins européens dépensent en moyenne 10 % de moins que la France et obtiennent de meilleurs résultats dans de très nombreux domaines.

Ce sont bien des réformes structurelles qui n'ont que trop traîné qui doivent être mises en place ; sinon ce sera la faillite annoncée et c'est le FMI qui dictera la politique budgétaire du pays. La France perdrait ainsi sa souveraineté.

Il faut moins de normes, moins de bureaucratisation, car trop d'argent dépensé actuellement ne va que très rarement et directement à l'utilisateur du service public.

Depuis la crise Covid, il n'y a plus la moindre maîtrise des comptes de la nation, et le nouveau Premier ministre a dû rappeler à la chambre basse dans quelles conditions il a eu à construire le projet de Loi de Finances 2025.

Il n'y a pas de fatalité, mais cela demande du courage, du courage politique pour faire adopter des mesures en bon père de famille. Regardons l'évolution de l'Espagne et du Portugal qui ont su se redresser et qui sont aujourd'hui mieux gérés que la France. Il y a 1 500 organismes administratifs dans notre pays qui, souvent, font doublons entre eux et travaillent de manière dispersée pour la modeste somme de 110 milliards d'euros que supporte bien sûr le contribuable !

Enfin et j'en terminerai par ce point qui a été évoqué au mois de septembre, et je ne peux pas terminer cette intervention sans l'évoquer : la présence en Lozère du leader, voire le père spirituel du nouveau front populaire qui est venu faire son show à l'espace Événementiels de Mende. D'après les propos relatés dans la presse car vous vous doutez bien que je n'étais pas spectateur de ce triste meeting, Jean-Luc MÉLENCHON n'a eu de cesse d'invectiver le président du Conseil départemental ; ce qui revient à humilier une nouvelle fois l'ensemble des habitants de notre département. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de lui et de ses soutiens qui ont créé, malgré eux, le LFI Comedy Club. Ils rendent la satire impossible, dépassent la parodie et dilapident tout capital comique de la politique. Avec eux, Guignol sera bientôt à France Travail. Prenons au hasard Aymeric CARON qui aura tout à la fois pris la défense des moustiques, plaidé pour un permis de voter et inventé, lors de la discussion du budget, la niche fiscale « Milou », le crédit d'impôts pour les acheteurs de croquettes pour chien. Comment rivaliser avec Antoine LÉAUMENT qui attribue la loi de 1905 à Jules Ferry qui était mort depuis 12 ans ! Comment égaler le « je ne sais pas qui est Pétain » de l'autoproclamé prochain maire de Marseille et député de la cité phocéenne, Sébastien DELOGU ! Comment rivaliser avec Hadrien CLOUET qui veut interdire l'ajout de sucres dans les aliments préparés mais qui veut légaliser le cannabis ! Et le meilleur, c'est Andy KERBRAT qui est censé faire la loi dans l'hémicycle et la dévoie honteusement en achetant de la drogue de synthèse à un dealer mineur ! Bonjour l'exemplarité ! Fini de rire quand s'ajoute à cela un antisémitisme de moins en moins équivoque et une agressivité de plus en plus assumée. En quelques années, la troupe de Jean-Luc MÉLENCHON aura participé activement à la dé-civilisation de la politique. Son mauvais sketch est de plus en plus inaudible. Un seul regret sur le plan local, c'est le silence assourdissant de ceux qui ont fait campagne sous la bannière du nouveau front populaire en Lozère et qui n'ont pas dit un seul mot sur les propos tenus de ce bien piètre spectacle du 28 septembre dernier à Mende.

Je vous remercie.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Madame la Députée, vous avez la parole.

Madame Sophie PANTEL, députée

Merci. Je suis toujours frappée de voir la manière dont vous traitez finalement les Lozériens en tentant de donner des informations qui sont complètement erronées ou d'utiliser des éléments de manière instrumentalisée.

Alors je veux déjà revenir sur la question de l'Espagne et dire aussi toute ma solidarité, ainsi qu'à l'occasion des deux épisodes cévenols que nous avons pu avoir, et rappeler – je m'étonne que vous ne vous félicitez pas de cela – qu'avec trois de mes collègues du département de l'Ardèche et du département de la Loire, nous avons proposé la création d'un fonds de réparation de 60 M€ qui a été adopté pour nos territoires. J'espère que ce sera porté au Sénat pour la suite.

Vous indiquez à longueur de temps que les collectivités lozériennes ne seront pas concernées par les mesures du bloc central et donc les macronistes et la droite. Je veux vous donner les informations si vous ne les avez pas parce que, lorsque vous dites « 5 millions d'euros », déjà, d'une manière globale, c'est 10 millions d'euros qui vont être demandés aux collectivités...

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Il s'agit de milliards. Vous parlez de milliards, Madame la Députée. Ce ne sont pas des millions.

Madame Sophie PANTEL, députée

Oui, je parle de milliards. Si c'étaient des millions, ce serait trop bien. Il s'agit donc de 10 milliards d'euros. Et sur le fonds pour les 300 collectivités les plus importantes, Pied-de-Borne est sur la liste, sauf si vous pensez que Pied-de-Borne ne fait pas partie de la Lozère, et c'est un peu plus de 2 milliards.

Et après, il y a tout le reste.

Il y a le FCTVA qui est quand même essentiel pour la commande publique sur le territoire.

Il y avait le FACÉ sur lequel aussi nous sommes intervenus, et nous avons travaillé avec le SDEE sur les amendements.

Il y a évidemment les cotisations supplémentaires pour la CNRACL.

Il y avait l'année blanche sur la dynamique de la TVA.

Il y avait un certain nombre de mesures. Il y a le Fonds Vert qui est diminué de 60 %. Il y a tout cela.

Avec mon groupe, nous avons déposé un certain nombre d'amendements ; ce qui nous a permis de rajouter des moyens au Fonds de sauvegarde, même si la Lozère ne rentre pas dedans, et heureusement, cela prouve que cela n'était pas si mal géré que ça.

Sur le FCTVA, nous avons réussi à faire annuler l'article.

Sur le FACÉ, nous avons aussi réussi à faire revenir en arrière.

Sur la DGF, nous avons fait voter un amendement pour indexer la DGF et la DSIL.

Nous n'avons pas obtenu la compensation pour le Ségur.

C'est pour vous dire qu'il y a eu quand même un certain nombre de textes, et je ne doute pas que, si ces mêmes textes sont adoptés au Sénat, vous vous en ferez l'écho.

Nous avons également proposé avec les collègues un Fonds de diversification en faveur des stations thermales et stations de montagne. Je pense que c'est aussi important pour notre territoire.

J'ai pu aussi faire adopter des amendements pour augmenter notamment la TSCA à destination des SDIS, et je reviendrai après sur les propos honteux que vous avez tenus au sujet du SDIS.

Et puis, nous avons défendu un amendement aussi concernant la retraite des SPV.

Je regrette aussi, puisque vous parlez des EHPAD, que vous ne mettiez pas en avant le crédit d'impôt que nous avons obtenu pour le reste à charge pour les familles lozériennes. Quand j'entends M. SAINT-LÉGER parler de 60 milliards d'euros, je me dis : vous prenez vraiment les Lozériens pour des personnes bêtes, qui ne se renseignent pas, qui ne lisent pas les journaux. En fait, Charles de COURSON, qui est le rapporteur général et qui n'est pas de gauche, je le précise pour ceux qui ne le connaissent pas, a lui-même fait le détail et nous sommes à 10 milliards d'euros de taxes supplémentaires que nous sommes allés chercher sur les entreprises les plus riches, sur les familles qui ont des revenus au-delà de 1 M€, je pense qu'il n'y en a pas beaucoup en Lozère, tout cela de manière à préserver en fait les classes moyennes ; ce qui nous a permis de supprimer en face la hausse de l'électricité, je pense que les Lozériens seront ravis de cela, de supprimer la hausse du ticket modérateur sur le déremboursement des consultations médicales, d'obtenir l'abrogation de la réforme des retraites, un certain nombre de choses qui concernent la santé mentale et l'hôpital. Voilà, c'est une question de choix politiques ; c'est-à-dire que, nous, nous faisons le choix d'aller chercher 10 milliards sur les plus riches pour pouvoir exonérer les classes moyennes.

Il y a eu un certain nombre d'amendements qui concernaient aussi la « malbouffe », en sachant que j'ai été très vigilante, sur le nutriscore, à ce que tout ce qui est AOP, IGP, tout cela ce soit exclu de ce qui était prévu.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Vous êtes à 5 minutes.

Madame Sophie PANTEL, députée

Oui. Mais comme vous m'avez attaquée personnellement je répondrai.

Et puis, bien évidemment, pour que ce soit repris suivant le mode d'adoption du budget, je me suis rendue dans les ministères pour défendre ces amendements.

J'en viens à un autre point. Monsieur le Président, vous n'avez de cesse en fait de toujours chercher à m'attaquer, je pense que je dois vous obséder parce que, franchement, vous êtes sans cesse en train d'être violent à mon égard, de m'attaquer, de donner des leçons, mais je ne vois toujours pas vos nouvelles propositions, à part la politique du coucou.

Sur les dates et les convocations, je maintiens que votre choix – et vous vous en êtes vantés tous ensemble – de convoquer les conseillers départementaux les mardis c'est un délit d'entrave à mon encontre puisque je fais partie du Bureau de l'Assemblée Nationale et les mardis j'ai un certain nombre d'obligations auxquelles je dois être présente.

Cela veut dire que vous m'imposez de devoir faire sans cesse des choix. Nous ne sommes pas dans la conciliation ; ce qui avait toujours été une posture au sein de cette assemblée, quels que soient les présidents ; depuis 25 ans, c'était ou les lundis ou les vendredis. Voilà, vous avez fait d'autres choix.

Quant à vos leçons sur la politique, je pense que vous n'avez aucune leçon à faire à qui que ce soit ici, quand on connaît la manière dont vous êtes arrivé sur le fauteuil.

Sur le SDIS, là aussi, je m'étonne de la manière dont vous présentez les choses. Vous parlez d'inspection. C'est un rapport d'une mission d'accompagnement pour un directeur qui avait dérapé en utilisant la carte des interventions extérieures – je le redis pour ceux qui ne sont pas au SDIS – à des fins privées. Nous avons donc demandé cette mission d'accompagnement avec M. le Préfet. Ce n'était donc pas une mission d'inspection. Toutes les personnes qui ont été auditionnées l'ont été dans le cadre d'une mission d'appui, et ce n'est pas du tout le même contexte et la même manière de procéder.

Ensuite, vous laissez penser que nous aurions caché le rapport. Moi, à la date d'aujourd'hui, j'ai un mail du Préfet qui dit que le rapport vous a été envoyé, a été connu au mois d'août. Alors je fais juste le rétro-planning. Au mois d'août, je n'étais plus présidente du CASDIS depuis début juillet, et je n'étais plus non plus présidente du Département, et à ce jour je n'ai toujours pas reçu officiellement, en tant qu'ancienne PCASDIS, ce fameux rapport dont vous parlez. Il n'y a donc eu aucune intention ni rien du tout de dissimuler ce rapport. J'ai d'ailleurs toujours communiqué tous les rapports d'inspection, sauf celui que le Préfet m'avait demandé simplement de présenter et de ne pas donner au vu du contenu, c'était le rapport qui concernait le colonel BROUSSOU ; pour ceux d'entre vous qui étaient en CASDIS, vous vous rappelez cela aussi.

Maintenant, vous voudriez faire croire que tout va bien au SDIS, que certains ne seraient pas restés à leur place.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Des noms.

Madame Sophie PANTEL, députée

Quand il n'y avait plus de directeur, avec M. le Préfet nous avons pris nos responsabilités. Je suis étonnée que vous ne parliez pas de M. le Préfet parce que nous avons toujours tout co-signé, toutes les notes, toutes les circulaires. Nous avons travaillé ensemble et donc nous avons été obligés de faire face à la situation qui était celle du SDIS à l'époque.

Sur le groupement RH/Finances, vous avez fait le choix de tout déléguer au colonel. C'est votre problème, c'est votre affaire.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Pas encore.

Madame Sophie PANTEL, députée

Si, si. Vous avez tout délégué au colonel.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Pas encore.

Madame Sophie PANTEL, députée

Moi, j'avais fait le choix de pouvoir regarder ce qui se passait au vu de la situation que nous avons eue avec les trois directeurs précédents. Lorsque vous voulez indiquer que tout va bien dans le meilleur des mondes, qu'il y a un cadre apaisé, quand il y a des accidents de travail et quand on voit des CCDSPV qui se passent comme celui de la semaine dernière ou la semaine d'avant, je ne suis pas sûre que vous puissiez vous targuer en fait de cadre apaisé et je vous invite à regarder plus précisément ce qui se passe au sein du SDIS.

Sur l'augmentation des contributions, c'était une mise à niveau par rapport aux textes qu'il a été nécessaire de faire pour faire face aussi au Plan pluriannuel Investissement matériel, au pacte capacitaire et à un certain nombre de choses.

Quant à la soi-disant feuille de route, si vous n'aviez pas donné l'ordre de ne pas diffuser le rapport d'activités du SDIS de 2023 jusqu'à fin juin 2024, vous auriez vu que tout ce qui est marqué dans votre rapport soi-disant d'inspection qui n'en est pas un se trouvait dans le compte rendu et le rapport d'activités du SDIS.

Sur les engagements soi-disant non financés aussi en AP/CP, il est sûr que, quand on prend la totalité et qu'on essaye de faire croire que c'est sur une année, alors que l'on est sur un plan pluriannuel qui dépasse y compris 2030, on trompe là aussi les Lozériens.

D'une manière générale, sur les dossiers, j'ai souri quand j'ai lu la *Lozère Nouvelle* et que j'ai vu que vous aviez même repris ma proposition depuis dix ans sur la différenciation. Nous avons déposé trois dossiers, notamment le dossier relatif à la question de l'itinérance sur la téléphonie mobile. Vous vous appropriez le dossier, vous vous faites passer pour l'auteur des propositions que vous remettez au ministre. Je me dis : c'est la politique du coucou. Je regardais un peu les citations sur la politique du coucou pour finir sur un petit air d'humour. Je vois qu'Aristote, dès 350, dénonçait ce principe du coucou. Le coucou, c'est celui qui dépose ses œufs dans le nid des autres oiseaux, je le précise pour ceux qui ne sont pas des spécialistes des oiseaux. Dès 350, Aristote disait que cet imitateur, il l'appelait « perfide », existait déjà. Moi, je dis : il vaut toujours mieux l'original que la copie. Honnêtement, entre la méthode que vous annoncez, les propos que vous annoncez et le comportement que vous avez, vous êtes bien loin de la cohérence, mais nous le savons, vous nous avez déjà montré ce que valait votre parole.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Madame Guylène PANTEL, vous avez la parole.

Madame Guylène PANTEL, sénatrice

Merci, Monsieur le Président. Moi, je vais être très rapide. Je vais simplement vous dire que les travaux de la chambre haute continuent, que nous sommes au Sénat – vous le savez, mais un petit rappel de temps en temps, c'est bien aussi – pour défendre les collectivités. C'est notre premier travail. C'est ce que nous faisons toujours en relation avec les différents organismes. Évidemment, au niveau de mon groupe nous restons très actifs pour dénoncer les mesures qui planent sur le niveau des dotations de l'État. Le pourcentage de la dette de la France, que nous pouvons imputer aux collectivités territoriales, ne varie pas depuis plusieurs dizaines d'années. C'est pourquoi nous déposerons des amendements visant à modifier les orientations budgétaires du nouveau gouvernement dans l'intérêt des collectivités territoriales.

Quand nous allons travailler sur le budget, nous pouvons déposer des dizaines ou même des centaines d'amendements, nous pouvons faire tout ce que nous voulons parce que ce sont nos groupes qui nous donnent de amendements, nous pouvons nous aussi en faire. Bon, le but n'est pas là. Il vaut mieux déposer deux amendements et qu'ils passent ; c'est comme cela que je travaille. D'ailleurs, à ce sujet, je voulais vous dire que je suis assez fière d'avoir pu déposer un amendement sur le cancer du sein pour un meilleur remboursement des soins, des prothèses et de tout ce qui va avec, qui a été adopté transversalement sur tous les bancs du Sénat. Cela, c'est une bonne chose pour les malades. C'est comme cela plutôt que je fonctionne.

Je voulais évidemment avoir une pensée, moi aussi, pour les Espagnols qui vivent un drame absolu de détresse et qui expriment des besoins importants pour pouvoir tout reconstruire et pour pouvoir s'en sortir. Je sais, Monsieur le Président, que vous êtes en rapport avec ces sinistrés et que quand ce sera le moment vous agirez. Je suis complètement convaincue de cela.

Et puis, je voulais m'adresser à M. BRUN qui m'a citée plusieurs fois. Je vous en parlerai peut-être après notre réunion parce que cela n'intéresse pas grand-monde ; je suis sur les photos ou je n'y suis pas, je ne pense pas que cela intéresse grand-monde. Je vous en parlerai donc après notre réunion, si vous le voulez, Monsieur BRUN, ce sera un plaisir.

Je vous remercie.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Merci. Quelques éléments de réponse.

Madame la Députée, moi, je respecte aussi les écrits, en l'occurrence les accords qui sont passés, et je pense que s'il y a eu un changement le 9 août c'est parce qu'il y a aussi des écrits en amont qui n'ont pas été respectés pour les deux parties.

Madame Sophie PANTEL, députée

C'est faux.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Non, ce n'est pas faux.

Monsieur AIGOIN

Moi, j'entends parler toujours de cette Arlésienne, des écrits...

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

S'il vous plaît, moi, je respecte les écrits.

Madame Sophie PANTEL, députée

Je dis : c'est faux, ce que vous dites.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Vous avez le droit de dire que c'est faux. Mais, moi, j'ai ma conscience pour moi aussi bien évidemment. Je suis désolé, mais à un temps donné vous étiez bien la directrice générale du SDIS.

Madame Sophie PANTEL, députée

Avec le Préfet.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Excusez-moi, je ne vous ai pas coupée, et vous avez parlé 12 minutes. C'est 5 minutes pour les interventions dans le règlement intérieur.

Madame Sophie PANTEL, députée

Moi, je n'ai jamais empêché quiconque de parler dans cette assemblée, quiconque.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

C'est 5 minutes dans le règlement intérieur. S'il vous plaît, c'est moi qui distribue la parole. Je vous ai donné la parole, je ne vous ai pas coupée. Je vous ai laissée vous exprimer le temps que vous avez voulu. Maintenant, c'est à mon tour d'essayer de vous répondre. Vous avez été directrice générale pendant un temps, ce n'est pas votre rôle, ce n'est pas le rôle d'un PCASDIS, je suis désolé, du moins comme je l'entends, moi. Nous aurons d'ailleurs sûrement l'occasion de revenir sur d'autres sujets sur le PCASDIS.

Je relisais les textes pendant que vous interveniez ; vous avez une façon d'aborder les choses où vous travestissez, vous aussi, un peu la réalité. Moi, j'ai parlé de mission d'appui. Je n'ai pas parlé d'inspection, je ne crois pas, dans mon propos. J'ai le texte que j'ai écrit sous les yeux. J'ai indiqué : je souhaiterais conclure mon intervention en vous faisant un retour sur la mission d'appui et d'accompagnement du SDIS. Oui, c'était bien vous avec le Préfet qui aviez demandé, fin 2022, que le colonel GUESDON puisse être accompagné dans les difficultés qu'il connaissait au quotidien. Après, nous pourrions aller plus loin dans la discussion, si vous le voulez, par rapport au retour qui a été fait par rapport à ce travail.

Vous avez évoqué les 5 milliards. Je suis désolé, le Conseil départemental, à ce stade, il n'est pas concerné, et c'est tant mieux. C'est une bonne chose quand même pour le département de la Lozère. Vous avez évoqué, tous, la baisse du Fonds Vert. Le Fonds Vert, il a été créé il y a combien de temps ? Il y a deux ans. Il a été créé en 2023. Il a été augmenté légèrement en 2024 et il diminue en 2025 parce qu'il faut faire des efforts. Mais c'est quand même quelque chose de nouveau et qui profite à toutes les collectivités, et au-delà même à des entreprises puisque des entreprises peuvent en bénéficier.

Vous dites que j'ai des propos violents à votre égard. Je suis désolé, je n'ai rien écrit sur vous jusqu'à présent, comme vous, vous l'avez fait sur les réseaux sociaux ou dans la presse. Je ne crois pas avoir écrit sur vous jusqu'à présent. Je n'ai jamais répondu. Je vous invite donc à un peu de retenue aussi, vous êtes députée de la Lozère, vous êtes députée du département de la Lozère. Je rappelle d'ailleurs que vous avez aussi, par rapport à l'histoire des réunions que nous avons fixées le mardi, écrit au Préfet pour que le Préfet intervienne sur l'exécutif départemental pour que les réunions ne se tiennent pas le mardi. C'est quand même l'autorité départementale qui choisit les dates auxquelles nous faisons les réunions. Je ne sais pas d'ailleurs s'il vous a répondu, le Préfet. Je n'en suis pas certain.

Patrice SAINT-LÉGER, je ne peux que partager ce que vous avez dit sur l'épisode cévenol.

En ce qui concerne la DM3, nous aurons l'occasion d'y revenir aux OB et puis au budget, il y a effectivement beaucoup d'engagements d'investissements pour les années à venir qui ont été pris sûrement au-delà de nos propres capacités, et je ne sais pas – je vous l'ai déjà dit, je vous le redis – comment nous allons faire pour tenir tout ce qui doit être fait en interne, par rapport aux engagements qui sont pris, pour les besoins propres du Département, par rapport aux engagements pris pour les collectivités, principalement communes et communautés de communes. Je vous ai pris l'exemple tout à l'heure l'exemple de l'enveloppe exceptionnelle de la Présidente qui a été consommée à hauteur de 130 000 €, donc avec un dépassement, alors que le budget c'était 100 000 €. Voilà, c'est un exemple. Il est petit, je suis d'accord, mais il est révélateur, et encore, dans ce que nous avons délibéré tout à l'heure, j'ai tenu compte des engagements que vous avez pris, et je les ai passés parce que je pense que c'était au bénéfice du territoire et qu'il y avait un intérêt pour les structures bénéficiaires. Mais, l'année prochaine, nous allons essayer de nous tenir à ces 100 000 €. Nous n'allons pas faire exploser l'enveloppe.

Nous aurons à revenir sur l'ensemble des investissements, sur l'ensemble des délégations de service public, celles qui sont en cours et celles qui nous attendent. Nous avons, je pense, un vrai sujet de ce point de vue-là collectivement, par rapport à la gestion et surtout sur les financements.

Sur les EHPAD, pour répondre à Patrice SAINT-LÉGER, il faut effectivement que nous accompagnions les établissements par une aide au déficit, je te rejoins de ce point de vue-là, sans que cela aille pénaliser les familles.

S'agissant du déficit, aujourd'hui, selon les chiffres que nous avons, mais nous n'avons pas toutes les données, de tous les EHPAD, nous sommes autour de 3,3 M€, et si nous regardons les chiffres qui sont donnés par l'ARS nous devons être autour de 4,4 M€ ou 4,5 M€. Les déficits ont explosé sur les deux dernières années compte tenu de la charge relative à la masse salariale qui a augmenté avec les hausses liées à cette masse salariale, et puis des coûts induits de l'énergie, de l'alimentation, etc. Là, nous sommes obligés, à mon avis, de réagir. Nous avons, de ce point de vue-là, intégré d'ores et déjà les « oubliés du Ségur » avec la volonté de ne pas faire supporter aux établissements qui sont déjà dans la difficulté ce coût supplémentaire et de le prendre en charge dans les évolutions budgétaires dès 2024 et pour 2025 bien évidemment. Cela a un coût certain pour la collectivité.

Et puis, je répondrai sur MÉLENCHON. Je pense que MÉLENCHON, il a été vexé et c'est pour cela qu'il s'en est pris violemment au président du Conseil Départemental. Il a été vexé parce qu'il ne connaissait pas le territoire, il ne connaissait pas le département notamment quand il a dit qu'en Lozère nous avons un paysage qui était désertique d'intellectuels. Moi, j'ai voulu simplement lui rappeler que les résistants, notamment ceux qui sont tombés, lui permettaient de pouvoir s'exprimer aujourd'hui comme il l'entendait en toute liberté et de pouvoir raconter à peu près n'importe quoi. Je l'invitais donc à venir avec moi se promener sur la forêt des Poilus à Mende pour lui faire prendre conscience un peu de ses propos parfois maladroits, et le mot est faible.

Jean-Louis BRUN, sur le bureau du CASDIS, nous avons voté, vous l'avez vu. Nous avons un nouveau bureau qui a été mis en place.

Sur le déplacement à Laval-Atger, que je sache, si j'ai envie de faire un déplacement et que je veuille y aller tout seul, j'y vais tout seul. Je ne suis pas obligé d'inviter tel ou tel. Je pense que, de ce point de vue-là, sur Mende, sur les 8 précédentes années, nous avons plutôt été mal traités par l'ancienne gouvernance, y compris jusqu'à ce que nous voyions arriver des conseillers départementaux d'autres cantons venir déposer des gerbes, alors que nous étions, les 4 Mendois, sur Mende.

Monsieur BRUN

Ne me le reprochez pas à moi.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Je suis désolé, il y a le poids de l'histoire toujours aussi qui pèse quand même.

Sur l'aide aux sinistres, à la suite des épisodes cévenols, nous sommes bien évidemment en train de faire le tour du territoire concerné et nous aiderons les collectivités.

Sur la leçon de fraternité, moi je veux bien prendre des leçons, j'en prends tous les jours depuis que je suis gamin. Mais, quand même, quand vous revendiquez des signatures qui m'accusent d'être à l'écèlement des indemnités et donc de distiller une fausse information dans la population, vérifiez vos dires, vérifiez vos dires ! Parce que, moi, je n'ai pas à me justifier vis-à-vis de vous. D'accord ? Là aussi, j'ai ma conscience pour moi. Avant de publier sur les réseaux sociaux et sur la *Lozère Nouvelle* de telles assertions, vérifiez vos dires, interrogez le Conseil départemental pour voir l'indemnité que j'ai, interrogez la Communauté de Communes Cœur de Lozère pour voir l'indemnité que j'ai, interrogez le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour voir l'indemnité que j'ai, et vous verrez que je suis très loin du plafond. En quelque part, c'est malhonnête d'affirmer de telles choses, de l'affirmer parce que Mme la Députée a commencé à l'affirmer, et de reprendre ses propos. C'est malhonnête.

Madame Sophie PANTEL, députée

Non. Je vous ai posé la question. Une fois de plus, vous déformez mes propos. Je vous ai posé la question en CASDIS : est-ce que vous êtes écrêté ?

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Il y a des façons de poser de questions...

Madame Sophie PANTEL, députée

Oui, oui, mais j'ai posé la question très simplement.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Je vous ai répondu, cela a été repris deux fois.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais vous qui aimez la transparence, publiez.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Mais je n'ai pas à publier sur des assertions qui sont fallacieuses.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais si, publiez.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Non. Puisque vous aussi, vous voulez être honnête soi-disant et raconter toujours les bonnes versions ou tout ce qui se passe bien sur le département à la population, demandez-le. Ce n'est pas à moi à me justifier.

Madame Sophie PANTEL, députée

Je pose la question. Nous n'avons pas dit que tout était très bien.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Je vous avais répondu, Madame la Députée. Je vous ai répondu, et donc, non, je ne publierai pas, ce n'est pas à moi à faire ce travail.

Vous demandez les éléments, si vous le voulez. Nous vous donnerons les chiffres, il n'y a pas de problème. Mais c'est malhonnête de votre part de dire quelque chose sans le vérifier. C'est malhonnête de votre part. Du coup, ne vous étonnez pas – j'en termine avec cela – que, derrière, quand vous voulez venir à Laval-Atger, je vous dise « non ». Voilà.

Monsieur BRUN

Le fait de venir à Laval-Atger n'est pas incompatible parce que j'y suis différemment.

Sur les indemnités, nous n'avons jamais affirmé que vous étiez écrêté.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Ah si.

Monsieur BRUN

Nous vous avons interrogé.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Non, non. Vous avez dit que j'étais écrêté. Nous reprendrons les réseaux sociaux si vous le voulez. Et en plus vous le revendiquez ce genre de truc.

Sur les prévisions pour les DMTO, eh bien, oui, l'année 2024, elle est ce qu'elle est. Ce n'est pas moi qui ai fait le budget à l'époque, je suis désolé. Nous sommes obligés de reprendre 669 000 € de mémoire – nous allons le voir dans quelques instants – sur les DMTO. A priori, il faut quand même toujours regarder l'avenir et peut-être le côté positif dans le sens où les taux d'emprunt baissant il faut avoir espoir que les DMTO progressent, et notamment que la péréquation nationale nous permette de retrouver le plus haut niveau de recettes l'année prochaine. Je veux simplement dire aussi que, normalement, cette année, sur le département de la Lozère – puisque vous savez qu'il y a deux niveaux, il y a un niveau départemental et puis un niveau national –, cela ne devrait pas être si dramatique que cela et nous ne devrions pas perdre beaucoup de DMTO sur cette ligne de recettes. Malheureusement, ce n'est pas la plus importante des recettes du Conseil départemental sur cette partie DMTO.

Je voulais saluer le travail que fait Guylène au Sénat par rapport aux amendements. Je partage assez l'idée qu'il vaut mieux en défendre deux, comme tu le dis, plutôt que d'en proposer 250 dont aucun ne passera.

Je vous remercie. Nous allons passer aux points de l'ordre du jour.

Madame Sophie PANTEL, députée

Monsieur SUAU, vu ce que vous avez dit, nous sommes obligés de répondre là.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Non, non.

Madame Sophie PANTEL, députée

Ah si.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Vous, vous avez parlé 12 minutes.

Madame Sophie PANTEL, députée

Oui, oui... Moi, je regrette, vous prenez tout le monde pour des imbéciles là.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Monsieur ASTRUC, vous avez la parole.

Monsieur ASTRUC

Moi, si je me permets de prendre la parole, c'est pour une information. Je le fais en tant que président de l'AMF 48 face aux mesures budgétaires qui sont annoncées par le gouvernement. Le Président LISNARD a fait le tour de tous les départements et consulté les présidents pour avoir leur avis sur ce qu'il fallait faire ou pas. Il y aura une opération qui sera menée lors du congrès des maires fin novembre, justement pour évoquer tous ces problèmes. Il y aura un appel à la mobilisation de tous les élus, de tous les conseillers municipaux. Ensuite, nous aurons une action envers le Préfet, en étant accompagnés, si elles le souhaitent, de la Députée et de la Sénatrice, ainsi que du Président du Conseil départemental pour évoluer sur ce sujet qui risque quand même de toucher énormément nos collectivités. Voilà l'information que je voulais vous faire.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Merci, Monsieur ASTRUC.

Madame Sophie PANTEL, députée

Monsieur SUAU, je sollicite la parole.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Non. Je ne vous redonne pas la parole. Vous l'avez eue 12 minutes. Le règlement intérieur, c'est 5 minutes pour les interventions. Organisez votre temps de parole. Vous le saviez, je l'ai dit à Jean-Louis BRUN.

Madame Sophie PANTEL, députée

Je suis désolée, vous vous permettez de dire que mes amendements n'ont pas été votés. Mes amendements ont été votés.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Et j'ai laissé jusqu'à présent tout le monde parler.

Madame Sophie PANTEL, députée

Vous avez dit « collectivité » et pas « Conseil départemental » et les mots ont du sens.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

J'ai laissé Jean-Louis BRUN parler je pense pendant 9 minutes.

Madame Sophie PANTEL, députée

Et si vous ne trafiquez pas le compte rendu, cela ressortira.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

La dernière fois, j'ai interpellé Robert AIGOIN qui avait parlé longtemps. Il avait dit qu'il allait parler longtemps. Il a parlé 15 minutes. Je lui ai rappelé simplement à la fin que notre règlement intérieur prévoit 5 minutes pour les interventions. Vous m'avez reproché que je ne connaissais pas le règlement intérieur le 9 août et je vois que vous pas plus que moi.

Madame Sophie PANTEL, députée

Je note juste que, moi, je laissais parler tout le monde. M. POURQUIER en est témoin.

Rapport n° 0 : **Approbation du procès-verbal des débats du 17 septembre 2024**

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Nous devons procéder à l'approbation du procès-verbal des débats du 17 septembre 2024. Avez-vous des commentaires ou des questions sur ce procès-verbal ?
Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix : Robert AIGOIN et Mme la Députée.

Le rapport est adopté.

Je vais laisser la parole à Françoise AMARGER BRAJON sur le rapport n° 300 qui porte sur la fameuse candidature à l'expérimentation de la fusion des sections « Soins » et « Dépendance ».

Rapport n° 300 : **Autonomie – Candidature à l'expérimentation de la fusion des sections « Soins » et « Dépendance » en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)**

Madame AMARGER BRAJON, présidente de la commission des solidarités humaines

Bien que nous en ayons bien discuté hier en commission organique, c'est quand même un dossier important et je reprends tout le rapport.

Le Département représente avec l'ARS l'autorité de tutelle des EHPAD et fixe pour les EHPAD habilités à l'aide sociale le prix de journée facturé à l'utilisateur.

La répartition des rôles en matière de financement des EHPAD est basée sur la prise en charge par l'ARS de la partie « soins » et par le Département de la partie « dépendance » via le versement de l'APA en établissement. La partie « hébergement » est financée par les usagers et par le Département lorsque les bénéficiaires sont à l'aide sociale.

Cette triple source de financement est complexe. Un rapport sur le reste à charge en EHPAD de Mme PIRÈS-BEAUNE, remis à la Première ministre à l'été 2023, plaide pour une réforme du système dans son ensemble. À cette occasion, la mission a réalisé une enquête auprès de 1 500 EHPAD, pour laquelle plus de 75 % des répondants se sont prononcés en faveur d'une fusion des secteurs « soins » et « dépendance ».

L'article 79 de la loi de décembre 2023 du financement de la Sécurité Sociale pour 2024 prévoit la possibilité pour quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour au plus 23 Départements volontaires, d'expérimenter la mise en place d'un forfait global unique relatif aux soins et à l'entretien de l'autonomie.

La fusion des sections implique pour les Départements volontaires de reverser à l'État ou à la Sécurité Sociale la somme correspondant au transfert de charges, selon des modalités de calcul des dépenses APA, selon la détermination d'un niveau moyen de dépenses constaté entre 2022 et 2024 et une détermination d'un niveau de dépenses d'APA établissement recalculé par application d'une valeur théorique de point GIR 2023 établie à 7,17 € du premier quartile des points GIR départementaux, mais la régularisation sera également opérée sur la base 2024, soit une valeur de 7,34 €.

Ces éléments détermineront le niveau de reprise des recettes qui se fera sous deux formes :

- la reprise du concours APA en établissement versé par la CNSA
- et la reprise sur une recette fiscale dans les proportions suivantes :
 - * 70 % figés en valeur ; c'est-à-dire qu'il n'y aura pas d'évolution dans le temps ;
 - * et 30 % de dynamique selon l'évolution normale de la recette.

Il y a un intérêt de cette expérimentation pour la Lozère.

En termes de pilotage des EHPAD, cette fusion a du sens. Elle permet une simplification de la tarification.

La construction budgétaire des trois sections est une source de difficultés pour les EHPAD avec la multiplicité des variables. C'est une source d'erreurs.

Le maintien de la section « dépendance » ne présente pas d'intérêt stratégique au regard de sa volumétrie. C'est 15 % du budget total des EHPAD. Cela entraîne des difficultés de prévision pour les EHPAD d'une part et rend illisibles les efforts consentis par le Département d'autre part.

La fusion des sections « soins » et « dépendance » ne départit le Département du pilotage de la section « hébergement » et de son autorité sur les EHPAD.

En termes de gains financiers, des simulations de la fusion des sections, issues des données communiquées par le ministère, démontrent un impact favorable pour le Département. Le gain moyen serait environ de 20 % à l'horizon 2030.

C'est pourquoi, dans ce contexte et compte tenu du niveau de notre point GIR, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette fusion et d'autoriser la signature de tous actes nécessaires.

Il convient de savoir que, hier, Mme Émilie POUZET-ROBERT s'est bien fait confirmer par la DGCS que la convergence à la hausse du niveau de GIR, suite à ta question, Jean-Louis, d'hier, ne lésera pas les EHPAD qui conserveront le même niveau de dotation. Cela a été confirmé hier.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Si vous avez fini votre présentation, Madame AMARGER BRAJON, j'ouvre la discussion. Monsieur BRUN, vous avez la parole.

Monsieur BRUN

Juste une précision sur ce point-là parce qu'effectivement nous l'avons évoqué hier en commission organique. Je m'interroge sur la partie compensation, puisqu'en fait il y a un point GIR au niveau national qui est plus bas que la valeur départementale du point GIR, et donc en appliquant cette expérimentation on peut avoir tendance à considérer qu'en fait les dotations des EHPAD vont baisser. Alors, après, il y a le système de compensation fait par le Département, mais il n'est pas pérenne. En fait, ce que j'ai dit hier, moi, c'est que cette partie de compensation n'est pas vérifiée pour le moment puisqu'elle est soumise à l'adoption du PLFSS.

Madame AMARGER BRAJON, présidente de la commission des solidarités humaines

Cela a été vérifié hier. Malgré la différence de GIR et la valeur de notre GIR élevée, il n'y aura pas de perte de dotations pour les EHPAD. Et puis, il s'agit d'une expérimentation en plus.

Monsieur BRUN

Oui, mais c'est une expérimentation qui engage quand même pendant deux ans les finances des EHPAD. Ce n'est pas sur le principe que je m'interroge parce que le principe en lui-même de la fusion des deux sections est certainement une bonne chose en termes de simplification, enfin je dis « certainement » parce qu'en fait nous ne connaissons pas les contours précis. C'est donc peut-être une bonne chose, mais il y a quand même un doute. Alors s'il y a des certitudes par rapport au PLFSS, c'est peut-être à la Députée de répondre plus qu'à moi ou à la Sénatrice, mais tant que les choses ne sont pas entérinées et confirmées on peut avoir ce doute-là. C'est pour cela que j'ai dit hier qu'il n'y avait peut-être pas d'urgence à se précipiter dans cette expérimentation-là.

Madame AMARGER BRAJON, présidente de la commission des solidarités humaines

Si. Il y a une date butoir.

Monsieur BRUN

La date butoir, elle nous est imposée. Mais, très franchement, je pense qu'il y a un risque. Peut-être que je me trompe. J'accepte de dire que je me trompe peut-être.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Le dossier, il n'est pas d'aujourd'hui puisque la demande avait été faite d'expérimenter fin avril. Le dossier s'était un peu perdu dans les méandres de l'ARS ou du ministère, ou des deux. Il n'a été rattrapé là que dernièrement, dans les dernières semaines. C'est donc pour cela qu'il y a un peu d'urgence à délibérer. Nous pensons, comme nous vous l'avons dit hier, que c'est une belle avancée notamment en matière de simplification, tu l'as souligné, Françoise. Nous pensons que, même économiquement, pour le budget du Conseil départemental ce sera favorable. C'est pour cela que, hier, la commission s'est prononcée avec un avis favorable sous 7 abstentions de la minorité du Conseil départemental.

Madame la Députée, vous avez la parole.

Madame Sophie PANTEL, députée

Alors les dossiers, ils ne se perdent pas. Il y a des décisions politiques. Elles sont prises ou elles ne sont pas prises. Au mois d'avril, quand la proposition était sortie et avait été discutée à l'ADF, nous avions un délai très contraint pour faire part de notre potentielle intention de candidater.

Pour ne pas hypothéquer l'avenir, j'avais dit : nous disons que, potentiellement, nous pouvons candidater. Après, quand nous avons regardé le détail et quand j'ai analysé le détail, je n'ai pas donné suite et vous avez bien vu que cela n'a jamais été présenté au sein de l'assemblée. Je vous explique pourquoi et je pense que, s'agissant de ce dossier, c'est très grave pour l'avenir s'il est voté aujourd'hui.

Vous faites référence à Christine PIRÈS-BEAUNE, qui est ma collègue du Puy-de-Dôme et qui a rendu en fait un rapport il y a à peu près un peu moins d'un an sur la situation des EHPAD. Il y avait plusieurs choses, sauf que vous sortez du lot une proposition, alors que le rapport était équilibré. Le rapport disait qu'en fait il fallait trouver un équilibre entre la responsabilité individuelle et puis ce qui devait relever de la solidarité familiale, territoriale ou nationale pour la prise en charge des personnes âgées.

Il y avait la proposition du crédit d'impôt que nous avons fait adopter dans le cadre du PLS sur la première partie des recettes, et après nous verrons la suite.

Il y avait le calcul des aides qui était proposé pour que ce soit fait en fonction des revenus des personnes. Aujourd'hui, vous savez que ce n'est pas le cas ; c'est soit on est à l'aide sociale, soit on paye.

Elle avait proposé de regrouper toutes les aides actuelles, donc l'APA, la PCH, les aides au logement, pour arriver à une prestation unique. Il y avait donc cette proposition de fusion de la dépendance et du soin, mais avec un garde-fou qui était de dire : il faut que les Départements gardent la main sur la création et la suppression des places. Ce n'est pas à vous que je vais rappeler ici le poids du médico-social sur ce département.

Donc, aujourd'hui, en fait, il n'y a pas de texte. C'est-à-dire que le gouvernement MACRON, celui qui est responsable des 1 000 milliards d'euros de dettes en 7 ans, dont l'actuel Président faisait l'apanage à chaque séance, a décidé en fait de lancer, sous couvert d'expérimentation, ce qui est en fait une préfiguration de la recentralisation de la gestion des EHPAD. Je vous dis donc qu'à ce jour il n'y a pas de texte. Vous avez présenté un mode de calcul, je ne sais pas d'où vous le sortez. C'est peut-être la DGCS qui l'a donné. Mais, aujourd'hui, il n'y a pas de texte ni législatif, ni réglementaire. Il n'y a pas de garde-fou sur la possibilité de pouvoir conserver nos places. Je vous rappelle ici que, s'il n'y avait pas eu le Département, sur les établissements d'Auroux, Meyrueis et Luc, nous aurions déjà perdu nos places parce que nous avons en charge à la fois l'hébergement et la dépendance et nous avons pu peser dans les choix vis-à-vis de l'ARS. Là, le Département va se retrouver minoritaire en matière de choix.

En plus, par rapport au gain financier qui est présenté de 20 %, il faut que vous m'expliquiez le calcul puisque nous sommes déjà au GIR maximum. En fait, quand on regarde la liste de ceux qui rentrent dans la préfiguration, par exemple les Pyrénées-Orientales et j'ai appelé ma collègue de ce département, ils ont un GIR qui est largement inférieur à la moyenne du GIR national. Donc, forcément, en sachant que l'on va transférer la recette avec dans le cadre de l'expérimentation, s'ils transfèrent la convergence qui devait s'opérer dans les années suivantes, bien évidemment ce n'est pas le Département qui va le payer puisque cela aura été transféré. Mais, pour nous, ce n'est pas le cas, nous sommes au plafond du GIR. Donc comment pouvez-vous dire que nous avons un gain de 20 % ? Moi, il faut qu'on me l'explique.

Madame AMARGER BRAJON, présidente de la commission des solidarités humaines

Émilie va vous l'expliquer plus précisément, mais c'est justement parce que nous avons un GIR haut.

Madame POUZET-ROBERT, directrice générale adjointe des solidarités humaines

C'est cela en fait, c'est parce que l'idée, c'est qu'ils vont reprendre la base des recettes en recalculant comme si on avait donné le point GIR moyen. Mais comme, nous, nous sommes à un point GIR plus élevé, en fait il y a ce surplus de recettes entre ce que nous avons réellement dépensé et ce qu'ils vont recalculer théoriquement qui va rester pour notre poche. Plus notre point GIR est élevé, plus nous sommes gagnants dans le calcul des recettes.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais, Madame POUZET-ROBERT, c'est écrit où cela ? C'est dans quel texte ?

Madame POUZET-ROBERT, directrice générale adjointe des solidarités humaines

Cela, c'est dans tous les webinaires que nous avons suivis avec la DGCS et qui sont dans le PLFSS.

Madame Sophie PANTEL, députée

Non. Dans le PLFSS, je l'ai vérifié hier, il y a juste l'article qui dit qu'ils augmentent le nombre de départements qui peuvent rentrer dans le dispositif. Il n'y a pas du tout le mode de calcul que vous indiquez. Pas du tout.

Madame POUZET-ROBERT, directrice générale adjointe des solidarités humaines

Nous, nous suivons les groupes de travail, et tout cela c'était posé au départ dans le PLFSS de l'année dernière pour cette année, et là c'est effectivement en train d'être discuté.

Madame Sophie PANTEL, députée

L'année dernière, il y avait un seul article qui prévoyait les 12 ou 14, enfin je ne sais plus combien c'était la première année. Là, cela augmente à 20 et quelques. Mais ce que vous indiquez en fait, à savoir qu'ils vont prendre comme référence le GIR moyen, ce n'est écrit nulle part.

Madame POUZET-ROBERT, directrice générale adjointe des solidarités humaines

Après, nous, nous participons à des webinaires avec le ministère et à des visioconférences. Si effectivement, après, ce qu'ils nous disent est faux, pour moi ça s'arrête là.

Madame Sophie PANTEL, députée

C'est encore le Parlement qui décide de la loi, ce ne sont pas les hauts fonctionnaires du ministère de la santé.

Franchement, aujourd'hui, vous ne pouvez pas écrire qu'il y a 20 % de gain alors que nous sommes au plafond du GIR.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Nous savons pertinemment que, dans les temps à venir, comme toute chose, cela va augmenter, alors que ce que nous devons reverser à l'État sera normalement figé, et donc de ce point de vue-là nous trouverons avantage dans les temps à venir si j'ai bien compris le dispositif. Et puis, je ne vois pas bien pourquoi, d'autorité, l'État prendrait un GIR maximum – ce qui est le cas du Département de la Lozère – plutôt qu'une moyenne nationale. Généralement, quand les choses sont faites à une échelle nationale, ce sont bien des moyennes qui sont prises. C'est donc plutôt à l'avantage du Département de la Lozère. C'est pour cela que j'ai proposé que nous délibérions ce matin sur cette expérimentation.

Madame Sophie PANTEL, députée

Non, vous ne pouvez pas dire cela. Vous ne pouvez pas tromper les collègues de l'assemblée en leur disant que c'est à l'avantage du Département. À chaque fois que nous avons eu des transferts, et Jean-Paul POURQUIER qui est un peu plus sérieux pourra le confirmer, comment ont-ils fait le calcul ? Ils ont pris la moyenne des trois années précédentes. Vrai ou faux, Jean-Paul ?

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Mais oui.

Madame Sophie PANTEL, députée

Dis-le. Sois honnête.

Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales

Oui, oui.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

En trois ans, cela a bien augmenté.

Madame Sophie PANTEL, députée

Vous, vous dites : ils vont prendre la moyenne nationale. Cela n'a jamais été fait comme cela. Jamais. Et aujourd'hui vous osez écrire dans le rapport que nous gagnons 20 %. Je viens de vous démontrer que vous avez écrit cela sans fondement.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Non. Vous n'avez rien démontré du tout.

Madame Sophie PANTEL, députée

Eh bien si. Il n'y a pas de texte. Sortez-moi le texte, Monsieur SUAU.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Vous avez affirmé des choses. Le projet de Loi de Finances n'est pas encore complètement validé, me semble-t-il.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais il n'y a même pas un article, Monsieur SUAU. D'abord, ce n'est pas le projet de Loi de Finances, c'est le PLFSS, c'est la Sécurité Sociale.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

C'est le projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale, nous sommes d'accord.

Madame Sophie PANTEL, députée

Je vous dis qu'il n'y a aucun texte aujourd'hui. Vous nous faites voter un truc et il n'y a pas de texte, il n'y a pas de garde-fou. Donc, si dans les trois années ou quatre années à venir nous perdons des places, les Lozériens et les établissements sauront vous dire à qui nous le devons.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Nous vous avons entendu. Ce que je veux dire aussi, c'est que, par rapport à votre dépôt de demande de participer à l'expérimentation, moi j'ai eu des mails en retour – Émilie, tu me corriges si ce n'est pas vrai – de l'ARS et même de l'État qui s'excusaient que notre dossier n'ait pas été pris en compte au moment opportun.

Madame Sophie PANTEL, députée

Je suis désolée, j'ai vu M. JAFFRE en personne pour lui indiquer que nous ne donnerions pas suite, et il me semble que les services savent pertinemment que j'étais opposée à cela. Donc, maintenant, vous n'allez pas me dire le contraire. Émilie, j'étais favorable à cela ? Vous avez le droit de vous exprimer, n'ayez pas peur de M. SUAUI, vous avez le droit de dire la vérité puisqu'il ment sur les courriers et les mails en disant que j'étais favorable. Ça suffit maintenant !

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

Vous avez signé un courrier comme quoi vous vouliez participer. Vous n'avez pas signé de courrier comme quoi vous ne vouliez plus participer à l'expérimentation.

Madame Sophie PANTEL, députée

Je vous ai expliqué le contexte. J'ai vu M. JAFFRE en personne.

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

Eh bien, M. JAFFRE, il ne m'a pas fait remonter cela. Moi, j'ai eu, de ses services, des remontées comme quoi finalement entre guillemets il s'excusait que notre dossier n'ait pas été pris en compte. J'ai donc fait avancer le traitement du dossier.

Madame Sophie PANTEL, députée

Monsieur SUAUI, les choses n'existent que quand elles sont validées ici dans l'assemblée. Est-ce que vous avez vu un ordre du jour avec le dossier inscrit ?

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

J'ai fait avancer un de vos dossiers. Vous devriez me remercier.

Madame Sophie PANTEL, députée

Oui, vous remercier...

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

Françoise peut intervenir.

Madame AMARGER BRAJON, présidente de la commission des solidarités humaines

Je voulais juste dire que, quand même, c'est écrit dans le rapport, et je fais confiance à ce qui est indiqué, peut-être trop, il y aura un bilan 6 mois avant la fin de l'expérimentation en vue de voir si ce sera pérennisé ou pas. Moi, je fais confiance en cela. C'est ce qui est prévu. Moi, j'ai envie que nous essayions, voilà, et cela soulagerait beaucoup d'établissements.

Madame Sophie PANTEL, députée

En quoi cela les soulagerait-il ?

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Madame la Députée, vous n'avez pas la parole. Monsieur POURQUIER, vous pouvez intervenir.

Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales

L'expérimentation en question, elle est prévue pour combien de temps ? Elle est valable sur deux ans ?

Madame AMARGER BRAJON, présidente de la commission des solidarités humaines

Oui, c'est pour deux ans.

Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales

Au bout d'un an ou un an et demi, il y aura un état des lieux, un bilan. Et combien y a-t-il de Départements qui sont rentrés aujourd'hui dans cette expérimentation ?

Madame AMARGER BRAJON, présidente de la commission des solidarités humaines

Il y en aura 23.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Oui, 23.

Madame POUZET-ROBERT, directrice générale adjointe des solidarités humaines

Il y a 27 candidatures pour 23 places, et nous sommes le premier sur la liste d'attente.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Après, moi, j'ai lu aussi – ce n'est pas la loi peut-être – qu'à l'horizon de 2027 il y avait la volonté d'une généralisation du dispositif.

Madame Sophie PANTEL, députée

Oui. De toute manière, c'est une préfiguration.

Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales

Si cela fonctionne, c'est certain.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Monsieur AIGOIN, vous avez la parole.

Monsieur AIGOIN

J'essaie timidement d'avoir ma place dans cet hémicycle. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Oh, timidement...

Monsieur AIGOIN

Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas parlé sur la politique générale tout à l'heure. J'avais levé le doigt pour demander la parole, on ne m'a pas vu mais ce n'est pas grave.

Je veux simplement revenir sur un point. Je crois qu'il y a un Président de la République qui a fait travailler les services de l'État sur une loi « grand âge ». Et puis, subitement, ce projet de loi a été abandonné. Cette loi « grand âge », vu le vieillissement de la population lozérienne, mais aussi française, aurait eu certainement la possibilité de croiser les réflexions des intervenants dans le cadre de la vieillesse, c'est-à-dire les Départements et l'ARS. Personnellement, j'étais pour une loi « grand âge ». Je pense que nous avons intérêt aujourd'hui à recentrer le débat sur les personnes vieillissantes, les personnes âgées et les personnes handicapées, nous en avons d'autant plus besoin que nous avons une population vieillissante ici avec peut-être trop de maisons de retraite avec des lits vides un petit peu de partout ; cela aurait peut-être pu, à un certain moment, recentrer le débat là-dessus.

S'agissant des expérimentations, depuis que je fais de la politique, malheureusement, je m'aperçois qu'elles n'ont qu'un but de la part de l'État, c'est de faire des transferts de charges, uniquement des transferts de charges. Je pourrais vous en citer plusieurs. Le Président POURQUIER pourrait en citer des centaines, Mme Sophie PANTEL pourrait vous en citer aussi des centaines. On n'est jamais arrivé à une compensation des charges. Du coup, l'État nous doit des sommes colossales au Département. Personne ne dit rien ! L'État nous doit un pognon de dingue pour reprendre cette expression, et nous ne disons rien, nous subissons cela sans arrêt, sans arrêt ! Ce qui me fait rebondir sur le déficit abyssal au niveau des finances publiques. Qui était aux manettes depuis 2017 et qui, la dernière année, a été aux manettes pour que ce déficit explose aujourd'hui ? Aucun de ces hommes politiques, responsables de la nation, en l'occurrence le ministre de l'Économie et des Finances, M. LE MAIRE qui ne sait pas qu'un hectare cela fait 100 mètres sur 100 mètres, n'ira jamais devant un tribunal pour avoir fait la faillite...

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Est-ce que vous pouvez revenir au rapport ?

Monsieur AIGOIN

C'est le rapport. Il y est, le rapport. Il est financier le rapport, il est très, très financier. Alors, quand on parle des responsabilités des gens qui vous sont proches, on vous vexe. Je vais quand même dire un petit truc, et en même temps je le dirai à M. SAINT-LÉGER, je veux bien que vous fassiez tous les gorges chaudes de la France Insoumise et du nouveau front populaire ; s'il n'y avait pas eu des militants pour faire élire Mme Sophie PANTEL, vous ne seriez pas ici dans cet hémicycle. Merci.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Si. Nous serions quand même dans cet hémicycle.

Monsieur AIGOIN

Mais pas à la place où vous êtes. J'attends que vous disiez merci.

Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales

Juste un mot par rapport à l'intervention de Robert AIGOIN. Par rapport à cette expérimentation, je veux croire les techniciens qui ont travaillé sur ce dossier et croire qu'elle nous sera profitable. En tout cas, c'est pour deux ans. Nous aurons peut-être une latitude pour voir comment cela fonctionne et revenir en arrière si jamais ce n'était pas le cas.

Pour ce qui est de la situation des établissements d'accueil de personnes âgées sur le département, force est de constater que quasiment tous les établissements sont en déficit aujourd'hui, avec des niveaux plus ou moins importants, et donc c'est un déficit chronique qui va s'amplifier, n'en doutons pas. Je suis d'accord avec ce que dit Robert AIGOIN.

Effectivement, la loi « grand âge », on l'appelle comme on veut, est revenue sur le tapis à plusieurs reprises, mais elle n'a jamais vraiment abouti, il y a toujours eu une bonne raison pour la mettre sous le coude et ne pas aller jusqu'au bout. Je pense que, si on ne trouve pas une autre façon et d'autres moyens de financer la dépendance et les soins, on va droit dans le mur parce qu'aujourd'hui le constat est simple, rentrent en maison de retraite des personnes de plus en plus âgées, nous sommes sur une moyenne entre 85 et 88 ans, je ne sais pas si vous voyez ce que cela veut dire, avec une dépendance qui ne fait que s'accroître et que s'accroître, avec des moyens qui, au mieux, se maintiennent, voire baissent. Ce n'est pas comme cela que nous allons pouvoir durer et que nous allons pouvoir fonctionner. Il faut donc insister là-dessus, c'est qu'il va bien falloir à un moment que le Parlement se saisisse de ce dossier à bras-le-corps pour voir comment on va arriver à sortir de cette situation une fois pour toutes parce que mettre des pansements ou des sparadraps cela marche un temps, mais cela ne peut pas durer. Cette situation, c'est quelque chose dont nous parlons depuis des années, ce n'est pas nouveau de dire que nous ne sommes pas compensés à la hauteur de ce qui avait été prévu. Sauf que nous avons peut-être crié suffisamment tôt, nous avons fini par passer un certain nombre de caps, mais aujourd'hui, je regrette de devoir le dire, nous sommes dans le mur. Je suis gestionnaire d'une maison de retraite, et je m'aperçois que même des établissements qui étaient plutôt en bonne santé sont en déficit depuis deux ans et que, plus ça avance, plus cela s'accroît. Ce problème-là, il ne peut donc que s'accroître.

Il faut donc vraiment insister sur le fait qu'il faut trouver une solution pérenne. Il faut que nos parlementaires puissent peser de tout leur poids pour qu'enfin nous puissions trouver une solution pérenne si nous voulons que nos établissements hébergeant des personnes âgées puissent continuer d'exister.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Et nous, nous allons donc faire, à notre niveau, un accompagnement exceptionnel, dont nous reparlerons à la prochaine séance et dont nous allons parler aussi dans le cadre de l'examen de la DM3 tout à l'heure.

Madame Sophie PANTEL, députée

Moi, je souhaite reprendre la parole puisque M. POURQUIER a repris la parole aussi. Je veux juste dire à M. POURQUIER qu'avec ce rapport ils n'auront pas un centime de plus. Ce n'est pas un rapport qui donne des moyens aux EHPAD. Ne faites pas croire le contraire aux collègues.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

C'est un rapport qui simplifie la gestion dans les EHPAD et qui simplifie la gestion au niveau du Département.

Madame Sophie PANTEL, députée

Je suis d'accord là-dessus. Je suis d'accord, parce qu'en interne nous avons très peu de compétence au niveau de la tarification et parce que, pour les établissements, cela les oblige à répartir les factures, etc.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Oui, c'est assez compliqué.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais sinon, les 20 % d'économie au niveau du Département, ce n'est pas vrai, et on n'amène pas un centime de plus aux EHPAD.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Nous ferons le bilan dans deux ans et nous verrons si c'est vrai ou si ce n'est pas vrai.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais par contre nous allons perdre la main sur l'ouverture et la fermeture des places. Moi, je l'aurai dit. Chacun assumera les conséquences de son vote.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Vous l'aurez dit, c'est très bien. Nous allons passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 7 voix. Ceux qui s'abstenaient hier en commission s'opposent aujourd'hui.

Y a-t-il des abstentions ? 1 voix.

Les autres conseillers votent favorablement le rapport.

Le rapport est adopté. Je vous remercie.

Nous allons passer au rapport n° 500 qui porte sur un projet d'abreuvement pour le cheptel. C'est Francis GIBERT qui présente ce rapport.

Rapport n° 500 : Agriculture – Abreuvement du cheptel – Projet porté par l'ASL des 3 Bassins versants sur la commune de Mont-Lozère-et-Goulet

Monsieur GIBERT, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières

Le rapport n° 500 concerne un projet porté par l'ASL des 3 Bassins versants sur la commune de Mont-Lozère-et-Goulet.

La Commune de Mont-Lozère-et-Goulet, associée à un groupe d'éleveurs et de propriétaires fonciers, porte une réflexion sur un projet de rénovation et de développement d'un réseau d'abreuvement collectif depuis plusieurs années. Une étude financée dans le cadre de l'appel à projets Terra Rural et du FEADER 2014-2020, cofinancée par le Département, a permis de poser les bases du projet, d'en mesurer les enjeux et de proposer des premiers chiffrages au regard des besoins en eau, exprimés par les éleveurs concernés.

Au total, le projet est estimé à 658 335 €, avec un plan de financement qui est scindé entre les dépenses qui seront financées par l'agence de l'eau et celles sur lesquelles l'État, la Région et le Département seraient appelés pour apporter leur contribution financière.

Par ailleurs, le montant de la dépense dévolue à l'agence de l'eau est de 146 100 €, qu'elle est appelée à financer à hauteur de 118 080 €.

La Région Occitanie ne s'est pas prononcée à ce jour en faveur d'un financement, en l'absence d'un dispositif clairement dédié à ce type de projet.

Le Département ne peut intervenir dans un cadre juridique sécurisé sans l'intervention de la collectivité régionale, chef de file en la matière, en soutien des filières agricoles. En attente de la prise de décision sur le niveau d'intervention de la Région Occitanie, le Département sécurise ce dossier. De la participation du Département, sera défalquée celle de la Région Occitanie.

Vous avez le plan de financement qui est annexé au rapport.

Au regard de ces éléments, le Président vous propose :

- d'approuver le principe d'une intervention du Département en soutien aux travaux de réalisation et de modernisation des réseaux d'abreuvement réalisés sur la commune de Mont-Lozère-et-Goulet, sous réserve d'une intervention conjointe de la Région Occitanie ;
- de solliciter la Région Occitanie pour une intervention en ce sens, donnant un cadre légal au financement départemental ;
- de déléguer à la commission permanente le suivi de ce dossier ;
- d'autoriser la signature de tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Merci, Monsieur GIBERT. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Nous en avons parlé hier en commission, et cela avait fait l'unanimité.

Madame Sophie PANTEL, députée

C'est un dossier qui est prêt depuis longtemps.

Monsieur ANDRÉ

Que se passe-t-il si la Région refuse d'apporter une participation ?

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Eh bien, nous, nous ne pouvons pas participer non plus.

Madame Sophie PANTEL, députée

Il y a eu une modification dans les textes là, si l'État apporte un financement.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Moi, ce que j'ai toujours entendu et compris, c'est que c'était adossé au financement de la Région. En tout cas, nous nous étions vus avec le Préfet en disant que, nous, nous pouvions, comme nous allions délibérer plus tôt, délibérer sur la part nécessaire pour atteindre les 80 %, cela veut dire les 209 788 €. Je redis que l'Agence de l'eau intervient de son côté à 80 % sur une partie du projet, environ 150 000 €. Le programme, en fait, il est de 660 000 €. Avec le préfet, nous nous sommes dit que nous pouvions sécuriser les agriculteurs sur cette part de 209 788 € pendant que, lui, il amène 200 000 € en sachant qu'il a aussi financé les études, ce qui revient à peu près au même montant de financement pour l'un et pour l'autre. Les agriculteurs participeront donc à hauteur de 20 % de l'autofinancement.

Nous vous avons mis, contrairement à hier, des cartes de localisation des endroits pour que vous voyiez où les points d'abreuvement seraient situés sur la commune de Mont-Lozère-et-Goulet. Nous avons joint aussi au rapport les cartes de réseaux. Si vous les voulez, il ne faut pas hésiter à nous les demander. Vous avez aussi le nombre d'agriculteurs concernés et les différents points de collecte.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport est adopté.

Monsieur AIGOIN, vous avez la parole.

Monsieur AIGOIN

Je voudrais poser une question à Francis GIBERT. Combien de commissions locales SAFER avez-vous pu tenir ?

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Depuis le 17 septembre ?

Monsieur AIGOIN

Oui, depuis le 17 septembre.

Monsieur GIBERT, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières

Je ne peux pas vous répondre exactement, je ne suis pas allé à toutes.

Monsieur AIGOIN

C'est impossible. Je voudrais justement saisir le Conseil départemental aujourd'hui en disant que cela a été une grave erreur de voter le 17 septembre le même représentant dans les commissions locales SAFER.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Cela, Monsieur Robert AIGOIN, vous nous l'avez déjà dit le 17 septembre.

Monsieur AIGOIN

Oui, et je peux le redire. Je dis simplement que c'est une aberration. Je ne comprends pas comment un ancien président du Conseil départemental comme Jean-Paul, qui est quand même rodé à cette affaire-là, ait pu voter contre les propositions que nous faisons d'avoir des représentants locaux SAFER. Je ne sais pas... C'est quoi ? C'est une vengeance systématique contre tous les élus de l'opposition ? Je peux me poser des questions.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Vous pouvez vous poser des questions, c'est votre droit. Je vais essayer de répondre. Je pense qu'il est quand même important que Francis GIBERT – nous ferons peut-être le constat à un moment donné – puisse participer un peu sur tout le territoire. Francis GIBERT a dit qu'il ne les avait pas toutes faites ; il en a fait un certain nombre et il va continuer à en faire un certain nombre. Peut-être qu'à un moment donné nous ferons le constat, et c'est lui qui se déterminera, et à ce moment-là nous en reparlerons ici. Les choses ne sont jamais totalement figées dans la vie.

Madame la Députée, vous avez la parole.

Madame Sophie PANTEL, députée

Monsieur SUAOU, moi je veux bien que M. GIBERT soit plein de bonne volonté, mais quand il y a un comité technique cela pose un problème. Nous sommes un certain nombre ici à connaître les rouages de comment fonctionne la SAFER pour avoir siégé depuis des années ici. Les comités locaux se réunissent le même jour, la veille ou l'avant-veille, en même temps. M. GIBERT a peut-être des hologrammes, je ne sais pas, c'est peut-être le nouveau M. MÉLENCHON avec des hologrammes, mais comment peut-il être à tous les comités locaux qui se réunissent en même temps aux quatre coins du département ?

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Cela, nous l'avons très bien entendu le 17 septembre.

Madame Sophie PANTEL, députée

Vous avez fait le choix d'exclure les élus de terrain.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Non. Nous avons fait le choix de n'exclure personne.

Madame Sophie PANTEL, députée

Si.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Non. Nous avons fait le choix de n'exclure personne, et c'est vous, la minorité, qui vous êtes exclus de certains sujets.

Madame Sophie PANTEL, députée

Non, ce n'est pas vrai. Nous avons candidaté.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

On peut parler des commissions locales de l'eau ou des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, si vous le voulez, nous pouvons revenir là-dessus. Il y a des endroits où vous n'allez pas.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais arrêtez de parler d'autre chose. Nous parlons de la SAFER. Nous avons candidaté et vous ne nous avez pas désignés et aujourd'hui le Département est absent à certaines commissions. C'est tout.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

J'y reviens. Je pense sincèrement que c'est utile que Francis GIBERT, pendant un certain temps, puisse descendre aussi dans les Cévennes pour participer à ces commissions. Il sentira encore mieux le territoire. C'est cela aussi, le rôle d'un élu. S'il ne reste qu'au CT ou que sur la Margeride qu'il connaît par cœur, pour moi, il a une moins bonne appréciation du territoire dans la durée.

Madame Sophie PANTEL, députée

Vous privez donc la collectivité de participer à ces réunions sur les autres territoires. Ce sera donc au bon vouloir de M. GIBERT ; une fois, il sera au sud, une fois il sera à l'est et une autre fois à l'ouest, et le reste du temps c'est nada pour le reste.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Ce n'est pas important qu'il puisse s'imprégner de tout le territoire ? Répondez par oui ou par non.

Madame Sophie PANTEL, députée

Non. Ce n'est pas la question, elle ne se pose pas comme cela.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Alors je ne vous laisse plus la parole.

Madame Sophie PANTEL, députée

Monsieur GIBERT, il est conseiller départemental, élu par un territoire, mais conseiller départemental comme nous tous. J'ose donc espérer que, depuis le temps qu'il siège dans l'assemblée, il connaît la Lozère.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Je vous remercie, Madame PANTEL, nous vous avons écouté.

Madame Sophie PANTEL, députée

Moi, je connais très bien la Margeride, l'Aubrac, les Causses.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Ah, mais vous, vous connaissez tout.

Nous passons au rapport n° 900 qui porte sur des modifications d'autorisations de programmes.

Rapport n° 900 Budget – Modification des autorisations de programmes à la DM3**Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Je vous présente le rapport n° 900 qui concerne une modification des autorisations de programmes à la DM3.

Les mouvements proposés à cette DM3 sont de – 1 180 117,07 €. Cela ramène le volume total de crédits disponibles sur AP à 166 929 327 €.

Concernant les crédits 2024, au regard de l'avancement des opérations :

* 2 304 366 € ne seront pas consommés sur l'exercice. Nous soustrayons des AP Bâtiments 1 719 100 €, Subventions Patrimoine/Collèges 335 266 € et Informatique 250 000 €. Cela nous ramène au total que je viens d'indiquer.

* 1 273 800 € de crédits 2025 viennent abonder les AP Routes pour 1 250 000 € et Archives pour 23 800 €.

Les crédits sur AP à la DM3 s'établissent à 166 929 327 €.

Pour ce qui est des crédits de paiement, ils s'établissent à 42 251 516 €, soit – 1 030 566 €.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Merci, Monsieur POURQUIER. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame la Députée, vous pouvez intervenir.

Madame Sophie PANTEL, députée

Je suis là en tant que conseillère départementale, Monsieur SUAU.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Pardon, mais je peux dire « Madame la Députée » .

Madame Sophie PANTEL, députée

Vous dites ce que vous voulez. De toute manière, vous débordez souvent.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Je vais dire : Madame PANTEL.

Madame Sophie PANTEL, députée

Sur les routes, vous écrivez : prise en compte de l'avancement des chantiers. S'agissant des 1 250 000 €, peut-on savoir sur quels chantiers ils sont ?

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Clairement, c'est dans le programme que vous avez déterminé en début d'année. Nous restons dans cette logique-là. Nous n'avons rien changé.

Madame Sophie PANTEL, députée

Attendez... Il y avait une programmation de prévu. Là, on dépasse de 1 250 000 €. Peut-on avoir des explications ?

Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales

Il y a des besoins à ce niveau-là pour des chantiers.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais nous sommes sur quelles routes ?

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Nous sommes sur le programme que vous avez proposé en début d'année. Voilà ma réponse.

Madame Sophie PANTEL, députée

Ce n'est pas une réponse, cela.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Si, c'est une réponse. Si vous ne savez pas ce que vous avez proposé, je suis désolé, ce n'est pas à moi à vous le dire. Moi, je n'ai rien rajouté de plus. Je ne crois pas que Denis BERTRAND ait rajouté des routes supplémentaires.

Madame Sophie PANTEL, députée

Alors est-ce que le VP aux routes peut nous dire où cela se trouve ?

Monsieur BERTRAND, président de la commission infrastructures et mobilités

Cela, c'était la question que nous posait l'opposition il y a quelques mois, et à laquelle nous ne répondions pas.

Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales

Bonne réponse.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mauvaise réponse, parce que, moi, à chaque fois, j'ai donné les réponses. Reprenez les comptes rendus.

Monsieur SAINT-LÉGER

Il y avait une succession de RD et des petits pointillés.

Madame Sophie PANTEL, députée

Il y avait les numéros des RD. Excusez-moi, vous êtes vraiment d'une mauvaise foi. Alors soit vous ne bossez pas vos dossiers ; sinon, répondez. Ce n'est pas un piège. Je demande juste où sont affectés les 1 250 000 €.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Nous sommes sur le programme sur lequel vous avez travaillé en début d'année, ni plus ni moins.

Madame Sophie PANTEL, députée

Je regrette, dans les rapports nous proposons les RD, nous mettons les numéros des RD.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Là, c'est le rapport des AP. Ne mélangez pas tout.

Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales

Nous sommes sur les AP, là.

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Vous nous parlez de mauvaise foi. Mais, là, c'est vous qui êtes de mauvaise foi. Nous sommes sur les AP, là, Madame PANTEL. Nous ne sommes pas sur un rapport des routes.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais c'est où ces 1 250 000 € ?

Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental

Sur les routes départementales, je vous rassure.

Madame Sophie PANTEL, députée

Encore heureux parce que, sinon, c'est illégal.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

C'est sur le programme que vous aviez déterminé en début d'année. Je le redis pour la troisième fois. Nous nous en sommes tenus strictement à cela.

Madame Sophie PANTEL, députée

Alors, pour expliquer, il y avait une partie... (Interrompue par M. le Président)

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Excusez-moi, il faut que j'organise un peu le débat quand même.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais vous ne répondez pas.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Vous n'arrêtez pas d'interpeller systématiquement.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais vous ne répondez pas.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Si, je réponds. C'est sur votre programme que vous avez organisé en début d'année. Le directeur des routes qui est présent, arrive depuis quelques semaines. Nous n'avons rien demandé de rajouter, ne vous inquiétez pas. Nous verrons cela l'année prochaine.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais ce n'est pas le sens de ma question.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Mais si. Je sens derrière une petite pointe...

Madame Sophie PANTEL, députée

Arrêtez de sentir et restez factuel.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Je m'excuse, mais je suis obligé de réagir comme cela.

Madame Sophie PANTEL, députée

Pourquoi ne répondez-vous pas ? Vous avez un vice-président en charge des routes.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Arrêtez, s'il vous plaît, d'interpeller, de couper la parole en permanence.

Madame Sophie PANTEL, députée

Vous ne répondez pas. Je suis encore élue dans cette assemblée, j'ai encore le droit de parler, Monsieur SUAU, ne vous en déplaise, vous qui donnez des leçons tout le temps.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Oui, je suis d'accord avec vous. Je pense que je vous ai laissé suffisamment le temps pour vous exprimer.

Madame Sophie PANTEL, députée

Est-ce que je peux parler à M. POURQUIER parce que, lui, il est raisonnable et sérieux ?

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Excusez-moi, nous allons passer au vote.
Y a-t-il, sur ces modifications d'AP, des oppositions ?

Madame Sophie PANTEL, députée

Est-ce qu'on peut savoir pourquoi il y a du retard sur des bâtiments ? Attendez, ce sont des sujets sérieux. Vous ne répondez pas.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Nous verrons cela aux OB.

Madame Sophie PANTEL, députée

Mais non, puisque vous proposez des moins sur les bâtiments, nous voudrions savoir pourquoi.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Vous voulez une réponse sur les bâtiments ? S'il y a des moins sur les bâtiments, c'est parce que vous avez proposé trop de choses, et les services ne sont pas en capacité de faire, ni les entreprises. Voilà, c'est une réponse. Je vous ai laissé parler. C'est bon, je vous ai répondu. Merci.

Madame Sophie PANTEL, députée

Vous arrêtez les Archives départementales alors.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Sur ce rapport relatif aux modifications des autorisations de programmes, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 1 voix.

Le rapport est adopté.

Nous passons au rapport n° 901 qui porte sur la décision modificative.

Rapport n° 901 : Budget – Décision modificative budgétaire n° 3

Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales

Le rapport n° 901 concerne la décision modificative budgétaire n° 3.

Le budget principal

La section d'investissement est diminuée de – 969 148 €.

Nous avons en dépenses :

- sur les routes : + 1 250 000 €

- sur l'informatique/numérique : – 250 000 €

- sur les bâtiments : – 1 719 000 €

- sur les archives : + 23 800 €

- sur le développement éducatif et culturel : – 335 266 €

- pour les crédits hors autorisations de programmes : + 61 418 €.

Cela nous donne donc ces – 969 148 €.

En recettes d'investissement, nous avons – 969 148 € avec :

- des subventions 2024 qui ont été notifiées pour un total de 1 894 257 € dont différentes DSIL et un fonds vert pour le collège de Langogne
- le FCTVA : 76 495 €
- un remboursement de dépenses informatiques à la MDPH : 60 100 €
- un recours à l'emprunt en diminution : – 3 000 000 €.

Pour le fonctionnement, la section de fonctionnement est augmentée de 1 833 954 €.

En dépenses, nous avons :

- au niveau de la solidarité sociale, pour la revalorisation salariale des établissements et services intervenant auprès des personnes âgées et handicapées : 1 263 760 €

- pour la partie « bâtiments » : 202 000 €
- pour les transports : 65 000 €
- pour l'informatique : 50 000 €
- pour les finances : 556 784,53 €
- Des crédits sont également rendus par des directions pour 303 590,53 € ; ils concernent la solidarité territoriale, les moyens généraux et le numérique.

En face, en recettes, nous avons 1 833 954 € avec :

- essentiellement la dotation CNSA pour 1 263 760 €
- des frais de gestion de la TFPB, au titre du dispositif péréqué : 431 737 €
- les taxes sur les conventions d'assurances : 800 000 €
- le fonds national de péréquation DMTO : – 661 543 €.

Voilà comment s'équilibre cette DM3 en investissement et en fonctionnement pour le budget principal.

Le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses

En fonctionnement, nous inscrivons en dépenses 152 000 €, dont 37 000 € pour l'électricité, 10 000 € pour les combustibles et 105 000 € pour les produits pharmaceutiques.

En recettes, nous équilibrons les dépenses par une compensation de l'État SIEG pour 24 365 € et une subvention du budget principal à hauteur de 125 635 €.

Le budget annexe de l'Aire de la Lozère

En dépenses de fonctionnement, nous inscrivons 26 850 €, dont 15 000 € pour l'électricité, 1 850 € de redevance domaniale et 10 000 € pour les amortissements.

En recettes de fonctionnement, nous avons une subvention du budget principal à hauteur de 26 850 €.

En recettes d'investissement, nous avons des amortissements pour 10 000 €.

Le budget annexe de Boissets

Nous avons – 30 000 € en section de fonctionnement.

En dépenses, nous avons – 3 000 € en électricité, – 9 700 € en entretien et assurances et – 17 300 € en alimentation (régie).

En recettes, nous diminuons la subvention du budget principal de 30 000 €

puisqu'il y a – 30 000 € de dépenses.

Voilà les décisions modificatives des budgets annexes.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Merci, Monsieur POURQUIER.

Il faut modifier un point dans la DM. Sur l'enveloppe de 1 M€ de dotation exceptionnelle pour les EHPAD, une modification de la DM3 doit être apportée en séance. La modification concerne le chapitre 9344 « RSA » où nous allons enlever 670 000 € et le chapitre 934 « action sociale » où nous allons rajouter 670 000 €. Il y avait une coquille dans le rapport tel qu'il vous était présenté.

Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales

Cela ne change rien à l'équilibre budgétaire, mais c'est simplement d'article à article que nous modifions les comptes.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame la Députée, nous vous écoutons.

Madame Sophie PANTEL, députée

Sur l'aide exceptionnelle aux EHPAD, comment avez-vous prévu la répartition derrière ? Comment avez-vous déterminé le montant pour, après, comment le répartir ?

Sur les bâtiments, puisque M. SUAU a dit qu'il y avait certains bâtiments qui étaient abandonnés, quand je vois CT de Châteauneuf, CT Chanac, collèges, château de Saint-Alban, hôtel de la Poste à Florac, qu'abandonnez-vous là-dedans puisque vous proposez des « moins » ? C'est juste pour rebondir sur ce qu'a dit M. SUAU. Il a dit : « on abandonne des choses ».

Et puis, sur les routes, je rappelle juste que l'architecture de la planification, c'est ce qui est ferme et ce qui est optionnel. Donc, quand on rajoute 1 250 000 €, cela veut dire qu'on va chercher dans la liste de l'optionnel. Je repose donc ma question : quels itinéraires et quelles RD ?

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Sur les routes, je vous ai déjà répondu.

Sur les bâtiments abandonnés, pour l'instant je n'ai pas parlé d'abandonner quoi que ce soit.

Madame Sophie PANTEL, députée

Vous l'avez dit là à l'instant.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Alors excusez-moi, ce n'était pas le sens de mon propos, j'ai été mal compris. Mais, pour l'instant, nous n'avons rien abandonné du tout. Par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure sur l'annexe des Archives, le chantier que je suis allé voir il n'y a pas si longtemps continue, se poursuit. J'ai dit tout à l'heure qu'il serait fini dans six mois et qu'il faudrait six mois de séchage pour pouvoir, après, l'utiliser.

Sur l'aide aux EHPAD, nous sommes dans les propositions autour d'une enveloppe – je ne voulais pas le donner le montant, mais ça y est, vous le savez – qui est dans le cadre budgétaire, mais qui sera répartie en deux enveloppes : une partie forfaitaire pour tous les établissements, nous ne savons pas encore si ce sera 500 €, 600 € ou 700 € qui seront sur la partie forfaitaire en fonction du nombre de lits, et une partie variable pour les établissements qui sont le plus en difficulté. Nous sommes donc sur ces calculs-là et nous vous ferons une proposition pour le 26 novembre.

Madame Sophie PANTEL, députée

D'accord. Et sur quels critères ? Vous avez une idée ?

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

C'est ce que je viens de vous indiquer. Ce sont les deux critères que je viens de vous indiquer : une part forfaitaire parce qu'ils sont tous finalement en difficulté quand nous regardons les chiffres...

Madame Sophie PANTEL, députée

Cela, je l'ai entendu. Mais quels seraient les critères pour définir la part variable ?

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

En ce qui concerne la part variable, nous sommes en train de le travailler sur les établissements qui sont le plus en difficulté. Je redis ce que j'ai déjà dit.

Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales

Je crois qu'il faut regarder la situation telle qu'elle est et les efforts qui sont faits par les uns et les autres en termes de tarification ou autres. Je pense que c'est à partir de ces critères-là que nous jugerons qui est le plus prioritaire ou pas.

Monsieur BRUN

Je m'excuse, je voudrais juste poser une question par rapport aux « oubliés du Ségur ». Je l'ai posée hier en commission organique. Connaissez-vous le montant que cela représente pour le Département ?

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

207 000 €.

Monsieur BRUN

Et là c'est non compensé ?

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Et, là, c'est à ce stade non compensé. Comme nous l'avons indiqué hier, il y a une volonté de l'ensemble des Départements de France de le faire supporter à l'État, mais pour l'instant ils n'ont pas de réponse, et dans le contexte actuel je ne suis pas certain qu'ils aient une réponse favorable.

Monsieur BRUN

D'accord.

Madame Sophie PANTEL, députée

Et nous avons déposé des amendements, la plupart des groupes, et tout a été retoqué. En plus, on nous a mis en avant l'article 40.

Monsieur BRUN

Je m'interrogeais parce que cela, c'est un accord national qui a été signé en juillet et qui est opposable aux financeurs.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

À partir du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur BRUN

Il y a un paradoxe entre signer un accord opposable aux financeurs et ne pas le financer.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Nous, nous participons. Dans le cadre de la politique budgétaire de 2024, nous participons pour l'ensemble des établissements, comme nous l'avons dit hier, sauf pour ceux qui sont en contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Je passe la parole à M. Robert AIGOIN qui doit vouloir revenir sur la politique nationale. Non ?

Monsieur AIGOIN

Non, pas que sur cela. J'ai deux interventions. Je serai assez rapide.

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

Alors, vous, vous ne respectez pas non plus le règlement intérieur parce que les interventions doivent avoir lieu au début de la séance.

Madame Sophie PANTEL, députée

Vous rigolez ? Sur les rapports, nous avons le droit de nous exprimer !

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

Là, je ne pense pas qu'il veuille venir sur les rapports.

Monsieur AIGOIN

Si. Il y en a un qui correspond à ce que je vais dire.

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

Allez-y.

Monsieur AIGOIN

Je voudrais revenir sur l'épisode cévenol qui est gravissime pour nous, dû à un changement climatique par rapport auquel nous n'avons, dans cet hémicycle, apporté aucune solution. Nous sommes dans l'émotion et dans le constat aujourd'hui. Malheureusement, je crois que ce n'est pas terminé, il y a encore l'hiver avec le gel et le dégel. Nous avons des terrains qui sont très détrempés, et nous aurons certainement des surprises parce que, quand même, nous avons un réseau routier qui est très important, très difficile, très compliqué, avec des murs de soutènement de voirie, mais de soutènement de talus. Tout cela, ça a énormément bougé. Je pense que dans le constat qui va être fait par les services vous allez vous rendre compte de tout ce qui a bougé.

Et puis, je voudrais juste mettre un point qui est plutôt sur de l'international.

Je trouve quand même dommage que, lorsque des gens sensés, je pense notamment au président de Mediapart, ont une vision de ce qui se passe au moyen orient, et qu'une loi vient d'être déposée par un député pour condamner juridiquement, pénalement toute personne qui aurait des propos qui seraient interprétés en disant que c'est un scandale ce qui se passe à Gaza ou dans le moyen orient, ils soient coupables d'antisémitisme. Je trouve que c'est très grave parce que cela veut dire qu'on essaie de museler la parole sur quelque chose qui est la paix et qui est primordial sur la planète.

Aujourd'hui, toutes les voix qui s'élèvent pour la paix, pour une solution de paix se font traiter de tous les noms en disant : « oui, mais Israël a été attaqué ». C'est vrai et ce qui a été fait c'est déplorable et nous le déplorerons toujours ce qui a été fait, mais cela ne donne pas le droit, l'élection américaine faisant, que nous soyons dans des attaques sur des personnes qui n'ont rien à voir avec les conflits, ce ne sont pas des militaires, ce sont des civils. Et on va nous dire : « mais oui, vous comprenez, il y avait un canon qui était là-bas au milieu des 150 réfugiés et il a bien fallu tuer 150 personnes pour tuer le propriétaire du canon ». Quand on en arrive à cela, cela veut dire que notre humanité est gravement en danger comme jamais.

Souvenez-vous, quand le Reichstag a brûlé, cela été, à ce moment-là, le motif du déclenchement d'une guerre. Le 7 octobre de l'année dernière, quand il y a eu l'attaque déplorable, ignoble du Hamas en Israël, cela peut être aussi le motif d'une troisième guerre mondiale. Il faut que nous soyons conscients de ce qui est en train de se passer parce que nos balivernes et nos disputes que nous pouvons avoir aujourd'hui seront, demain, tout à fait remises en cause si le monde rentre en guerre. Moi, c'est ma grande peur parce que j'ai des enfants et des petits-enfants et qu'il me semble normal qu'en tant qu'élu de la République je puisse sonner l'alarme dans cette assemblée.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Vous voyez que je suis magnanime parce que j'ai laissé Robert AIGOIN s'exprimer, et il n'a pas du tout parlé, Madame la Députée, sur les rapports, mais je l'ai laissé parler. Normalement, ces prises de parole doivent se faire en début de séance. Vous me l'avez reproché.

Monsieur AIGOIN

J'avais levé le doigt mais on ne m'a pas vu.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Non, je ne l'ai pas vu. Pourtant, j'ai demandé à plusieurs reprises s'il y avait des demandes de parole.

Juste une information parce qu'elle est importante et qu'elle va dans le sens de ce que tu soulignes sur les épisodes cévenols. Nous avons un souci sur la cour du collège du Collet-de-Dèze avec une fissure qui est apparue. Les équipes sont sur le terrain pour essayer de voir la gravité et quel peut être le traitement à apporter à cette question.

Monsieur AIGOIN

C'est un sujet que nous avons traité il y a plusieurs années. Nous sommes confrontés à un tourbillon résultant de la rencontre du Dourdon et du Gardon qui détériore ce mur, et je ne sais pas comment nous ferons pour régler ce problème.

Madame Sophie PANTEL, députée

Et ce n'est pas nouveau. Nous avons déjà traité certains aspects.

Monsieur AIGOIN

Ce n'est pas nouveau. Nous avons procédé à des consolidations. Il faut savoir qu'en plein été, lorsque nous avons voulu refaire le mur, il n'y avait pas d'eau, ni dans le Gardon, ni dans le Dourdon. Il a fallu deux pompes de 20 m3/heure pour vider la poche d'eau qu'il y avait au pied du mur du collège, pour information.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Mais il y a de l'eau qui arrive toujours. On ne la voit pas forcément, mais il y a toujours de l'eau qui descend.

Nous n'avons pas mis au vote la DM.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La décision modificative budgétaire n° 3 est adoptée. Merci à tous.

(La séance est levée à 12 h 25)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Réunion du 5 novembre 2024
(séance de 10 h)

Table des matières

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Appel		2
Discours du Président		2 à 10
Diverses prises de parole :		
Monsieur Jean-Paul POURQUIER		10 à 11
Monsieur Jean-Louis BRUN		11 à 14
Monsieur Patrice SAINT-LEGER		14 à 16
Madame Sophie PANTEL		17 à 20
Madame Guylène PANTEL		20 à 21
Échanges divers		21 à 27
Monsieur Alain ASTRUC		27
Monsieur Robert AIGOIN		38 à 40
Approbation du procès-verbal des débats du 17 septembre 2024		29
Rapport 300	Autonomie – Candidature à l'expérimentation de la fusion des sections « Soins » et « Dépendance » en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)	29 à 41
Rapport 500	Agriculture – Abreuvement du cheptel – Projet porté par l'ASL des 3 Bassins versants sur la commune de Mont-Lozère-et-Goulet	41 à 46
Rapport 900	Budget – Modification des autorisations de programmes à la DM3	46 à 52
Rapport 901	Budget – Décision modificative budgétaire n° 3	52 à 59

Le Président du Conseil
départemental

Le secrétaire de séance



Laurent SUAU

Denis BERTRAND